

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX 26-27 mai 2025

Procès-verbal 26 mai 2025

Présidence :	Philippe Savoy
Conseil général :	44 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s (selon liste des présences annexée)
Excusés :	Valérie Egger, Léo Bulliard, Frédéric Castella, Florian Clerc, Michel Etienne et Didier Gobet
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Diana Carbonnier, Geneviève Frick, Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva
Secrétaire :	Nadia Galley

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 12 mai 2025 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 16 mai 2025 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un ou une membre du Conseil général.

Chacun.e a reçu un boîtier, l'assemblée procède à un test du vote électronique.

Le test est réalisé avec satisfaction. Pour rappel, les votes nominatifs seront publiés en annexe du procès-verbal.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Au vu du nombre d'excusés, la majorité est de 23, le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans les délais, celle-ci peut valablement siéger.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025
2. Rapport de gestion 2024 du Home médicalisé du Gibloux – information
3. Approbation des comptes 2024 du Home médicalisé du Gibloux
 - 3.1 Comptes de résultat
 - 3.2 Comptes des investissements
4. Rapport de gestion 2024 de la Commune de Gibloux – information
5. Approbation des comptes 2024 de la Commune de Gibloux
 - 5.1 Comptes de résultat
 - 5.2 Comptes des investissements
6. Crédits d'engagement de la Commune de Gibloux
 - 6.1 Corpataux – salle de la Tuffière, travaux de modernisation et compléments d'équipement divers, crédit complémentaire
 - 6.2 Vuisternens-en-Ogoz – construction d'un Skatepark et d'un Pumptrack, réalisation
 - 6.3 Farvagny-le-Grand – aménagement place du village dans le secteur Pra-Bastian

- 6.4 Vuisternens-en-Ogoz – rénovation de la place de jeux du Verné
- 6.5 Posat – conduite de raccordement d'eau potable Farvagny-le-Petit – Posat
- 7. Projet de communalisation de la crèche La Marelle
 - 7.1 Décision de communalisation de la structure sur la base du budget prévisionnel du compte de résultat 2026 du chapitre « 5456 Crèche, collaboration intercommunale »
 - 7.2 Adoption du règlement communal sur l'accueil préscolaire (crèche)
- 8. Modification de l'article 5, alinéa 2 et de l'annexe 1 du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables
- 9. Octroi d'une délégation de compétence pour la vente d'une surface de 2'847m² issue des articles RF 2 et 6 à Rossens pour la réalisation du projet « Rossens – Centre »
- 10. Nombre de membres du Conseil communal : passage de 9 à 7 membres à partir de la législature 2026-2031 (réponse à la proposition no 2024-02 du Conseil général)
- 11. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 11.1 Proposition no 2024-01 « Création d'un lieu de rencontre en collaboration avec les sociétés de jeunesse »
- 12. Elections
 - 12.1 Election à la présidence
 - 12.2 Election à la vice-présidence
- 13. Informations et communications du Conseil communal
- 14. Informations et communications du Bureau
- 15. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025?

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. **Rapport de gestion 2024 du Home médicalisé du Gibloux – information**

Le président rappelle qu'aucun vote ne sera effectué sur ce point, puisqu'il s'agit d'une information.

Présentation du dossier par Diana Carbonnier

Des remerciements sont exprimés à la direction et au comité du Home médicalisé du Gibloux pour leur travail exceptionnel en 2024, notamment le réaménagement de la terrasse et la création d'une salle d'animation. Toutefois, ils soulignent la nécessité de maintenir une gestion stricte des coûts, car ces derniers continuent d'augmenter. De plus, le montant journalier de pension de CHF 108.- ne couvre pas les charges, un problème commun à tous les EMS, puisque ce montant ne sera pas réévalué dans les prochaines années. Le rapport d'activité 2024, très détaillé, en démontre toutes les actions réalisées durant l'année.

Discussion :

Aucune.

3. **Approbation des comptes 2024 du Home médicalisé du Gibloux**

3.1 Comptes de résultat

Présentation du dossier par Diana Carbonnier

Concernant les comptes des rentes transitoires (avance AVS) pour le personnel des soins et de l'exploitation, il a été constaté que les montants budgétisés ne correspondent pas aux rentes effectivement versées. Ainsi, en 2025, seuls les montants réellement à verser aux ayants droit seront comptabilisés. Pour la formation, l'augmentation de la contribution du SPS au financement des formations pour le personnel soignant a permis au home de ne pas avoir besoin de compléter un montant important, ce qui a permis de consacrer la totalité du budget à l'exploitation. Enfin, l'augmentation des prix des denrées alimentaires, bien qu'influencée par l'inflation, s'explique également par le souhait de maintenir une qualité élevée pour les résidents.

Le taux d'occupation de 101 % en 2024, contre 70 % en 2023, constitue un résultat très réjouissant pour le foyer de jour.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Les comptes 2024 présentent un excédent de charges de CHF 123'374.72, inférieur au budget qui affichait CHF 272'651.92. La perte est absorbée par le capital propre du home encore suffisant pour le moment. Le home indique avoir fait les efforts nécessaires pour réduire ses charges au maximum. Le souci reste le prix de pension, trop bas pour faire face aux coûts de l'hôtellerie en particulier. Alors que le ciel semblait s'éclaircir avec la décision du Grand Conseil d'indexer le montant du prix de pension, le Conseil d'État vient doucher les espoirs du home et des autres homes fribourgeois en annonçant vouloir geler la décision du Grand Conseil jusqu'en 2029. La décision sur ce prix de pension devrait être prise à l'automne par les autorités cantonales. Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose d'approuver les comptes de résultats 2024 tels que présentés. »

Discussion générale :

Aucune.

Discussion chapitre par chapitre :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultat 2024 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de charge de CHF 123'374.72 ?

Les comptes de résultat 2024 du Home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

3.2 Comptes des investissements**Présentation du dossier par Diana Carbonnier**

Pour rappel, conformément au règlement de la CODEMS et à la pratique en vigueur, seuls les objets dont le montant excède CHF 5'000.00 ou CHF 20'000.00 pour un achat groupé sont soumis à la CODEMS et inscrits au budget des investissements.

BÂTIMENT – ÉQUIPEMENT

Le montant total utilisé s'élève à CHF 1'216'367.55. La rénovation des sols des chambres est étalée sur la période 2023-2025, il reste actuellement 8 chambres à rénover. Par ailleurs, une étude est nécessaire pour les installations techniques frigorifiques, et les travaux concernant les ascenseurs sont programmés pour 2025.

BILAN**Compte Ducroire (1011099)**

Une augmentation de la provision pour le compte Ducroire a été effectuée, celle-ci ayant été entièrement utilisée dans une situation où le home n'a pas obtenu de remboursement. »

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Au niveau des investissements, l'agrandissement de la cafétéria est achevé mais le décompte final pas encore établi. La CODEMS a confirmé la prise en charge pour ces travaux. Pour la technique frigorifique, l'investissement a été reporté, tout comme les ascenseurs, reportant les dépenses qui y sont liées. Sur la base de ce commentaire et du rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose d'approuver les comptes des investissements 2024 tels que présentés. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2024 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés ?

Les comptes des investissements 2024 du Home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

4. Rapport de gestion 2024 de la Commune de Gibloux – information**Présentation du dossier par Julien Gremaud**

Le syndic Julien Gremaud n'a pas de commentaire à formuler et reste à disposition pour toute question.

Discussion :

Aucune.

5. Approbation des comptes 2024 de la Commune de Gibloux

5.1 Comptes de résultat

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

Il s'agit du 9^{ème} exercice bénéficiaire pour la Commune de Gibloux. Les indicateurs sont très bons et aucun gros nuage à l'horizon, la Commune de Gibloux se porte très bien.

Ces bons résultats ne sont pas uniquement le fruit d'une gestion financière rigoureuse, mais aussi de plusieurs facteurs clés :

- une situation géographique attractive qui favorise une démographie dynamique, avec en moyenne 130 nouveaux habitants chaque année, complétée par une économie dynamique grâce à l'implantation d'entreprises dans nos zones d'activité et le développement de nombreuses activités économiques sur notre territoire ;
- une bonne fiscalité qui, malgré un développement important des services communaux et un programme d'investissements nets d'environ 40 millions, a permis de réduire de moitié la dette bancaire à la fin 2024.

Comme beaucoup d'autres communes du canton, les comptes de résultat de Gibloux sont à nouveau dans le noir.

Avec des charges de 45,4 millions, les comptes 2024 affichent un excédent de revenus de 3 millions, alors que le budget affichait un excédent de charges de 1,4 million. Cet excellent résultat s'explique en grande partie par des charges inférieures au budget de près de 2 millions. Il est souligné le respect général du budget, tant par le Conseil communal que par le personnel communal.

Bien que le budget prévoit une marge sur plusieurs postes, cette marge n'est pas dépensée simplement parce qu'elle est disponible. Il est rappelé que le budget constitue une autorisation de dépense, et non une obligation de dépenser.

Cet excellent résultat s'explique également par un excédent des recettes fiscales de plus de 2 millions, principalement dû aux impôts sur les transactions immobilières, profitant d'un marché très florissant à Gibloux. Ce constat intervient malgré la réduction du coefficient d'impôt communal de 85 % à 82 % et un programme d'investissement toujours légèrement en retard par rapport aux prévisions budgétaires.

La dette bancaire continue de diminuer, tandis que l'excédent du bilan approche les 39 millions.

Ce sont de bonnes nouvelles :

- du fait que l'économie mondiale traverse une période d'incertitude, susceptible d'impacter négativement les finances communales. Par ailleurs, un programme d'investissement ambitieux a été lancé, avec un plan financier 2025-2029 totalisant près de 56 millions d'investissements bruts ;
- à l'heure où le canton met en consultation un grand programme d'économie qui pourrait impacter la commune à hauteur de CHF 500'000.- pour 2026 selon les estimations.

En conclusion, la bonne santé des finances communales est due :

- à l'ensemble des contribuables, qui assume un taux d'imposition et taxes relativement élevés par rapport aux communes de même taille ;
- à des activités économiques et commerciales implantées sur le territoire de la commune qui connaissent un développement réjouissant et qui font preuve d'une grande résilience face aux crises ;
- au respect, par tous les conseillers communaux et les responsables des services communaux d'un budget communal raisonnable et pragmatique ;
- au suivi et au travail professionnel du service des finances.

Que tous soient remerciés.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Les comptes 2024 de la Commune présentent un excédent de revenus de CHF 3'044'976.81 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 1'433'538.25. Sur demande des réviseurs des comptes, les acomptes versés par la gravière de Grands-Champs de CHF 3'568'610.00 ont été mis au passif des comptes en engagements financiers à long terme, diminuant ainsi la fortune d'autant. La Commission financière note encore que le budget ne tient pas compte des rentrées fiscales liées aux taxations qui ne sont pas définitives, en revanche, une évaluation des impôts à percevoir doit figurer dans les comptes. Il est par ailleurs difficile d'évaluer les impôts extraordinaires tels que les impôts sur les mutations. Au niveau des charges, celles-ci semblent toujours surestimées. Par ailleurs, la commune va devoir modifier sa pratique sur les amortissements lorsqu'un bâtiment du patrimoine bâti est rééquipé en mobilier et technique. Le taux d'amortissement ne peut être le même que celui de l'immeuble. Une autre remarque des réviseurs porte sur la comptabilisation des ventes immobilières qui ne peut être inscrite que lorsque le transfert est acté au registre foncier. Dernière remarque des réviseurs, le calcul du du croir devra, qui selon les exigences de MCH2, être ramené au plus juste. En conséquence, sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose d'approuver les comptes des résultats 2024 tels que présentés. »

Discussion générale :

Aucune.

Discussion chapitre par chapitre :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultats 2024 de la Commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de revenus de CHF 3'044'976.81 ?

Les comptes de résultats 2024 de la Commune de Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

5.2 Comptes des investissements

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

Les comptes des investissements sont répartis en deux chapitres, le patrimoine administratif et le patrimoine financier.

Pour le patrimoine administratif, les dépenses brutes en 2024 s'élèvent à 9,2 millions, alors que le budget prévoyait 14 millions.

Comme souvent souligné, les retards dans le financement des projets d'investissement résultent de plusieurs causes et sont expliquées dans les fiches de situation financière des projets.

En 2024, les principaux retards concernent les constructions scolaires, les interventions sur les routes communales, ainsi que les installations d'évacuation et d'épuration des eaux.

Sur les 76 projets concernés par l'exercice 2024 :

- 1 projet a fait l'objet d'une révision de son décompte final ;
- 8 projets sont terminés et ont été clôturés avec un décompte final, pour un total de dépenses de 2 millions, soit CHF 611'000.- de moins que les crédits alloués. Cela démontre un respect des budgets ;
- 67 projets étaient encore en cours au 31 décembre 2024. Chacun d'eux fait l'objet d'une fiche de situation financière, avec un solde de crédits ouverts de 22 millions à utilisés conformément aux crédits validés.

Autant de projets ouverts peut accrédiéter le reproche souvent formulé : « vous avez les yeux plus gros que le ventre, n'entreprenez que les projets que vous êtes sûrs de réaliser dans les délais. »

Il s'agit d'un point de vue. Cependant, un nombre important de projet en cours témoigne également du dynamisme des autorités et des services communaux qui, avec une belle ambition, investissent pour mettre à jour et développer les services ainsi que les infrastructures communales. C'est cette interprétation positive qu'il convient de retenir.

Pour le patrimoine financier, un excédent de recettes de CHF 600'000.- supérieur au budget, principalement en raison de retards dans la facturation des travaux d'équipement de terrain.

Concernant le bilan, MCH2 a l'avantage de le clarifier. La fortune, soit l'excédent du bilan, reste stable, avec un excédent de 3 millions enregistré pour l'exercice 2024. Cet excédent a toutefois été compensé comptablement par le changement de chapitre lié au capital représentant les avances sur les redevances de la gravière.

Sur les 39 millions de fortune représentant l'excédent du bilan, seulement 19 millions contribuent réellement au financement des investissements, le solde étant d'ordre purement comptable.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Les investissements prévus pour l'exercice 2024 n'ont pas tous été réalisés, comme lors des exercices précédents un retard important est constaté. La planification des investissements est trop optimiste ; si des retards liés aux oppositions ou aux chantiers dépendants du canton sont des impondérables, la liste des investissements pourrait néanmoins être ramenée à plus de raison. La Commission financière réitère donc encore sa recommandation de modérer les investissements, estimant qu'un plafond de 8 millions par année semble plus réaliste. En conséquence, sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose d'approuver les comptes des résultats 2024 tels que présentés. »

Discussion :

Laurent Schwaller, Rossens, au nom de Catherine Ducrest et lui-même

« Depuis plusieurs années, notre Conseil général vote régulièrement des crédits d'investissement pour soutenir le développement de notre commune, améliorer ses infrastructures et répondre aux besoins de la population.

Cependant, nous devons aujourd'hui faire un constat préoccupant : 67 projets d'investissement sont actuellement en cours, donc 22 d'entre eux n'ont enregistré aucune dépense en 2024.

Parmi ces projets, certains remontent à plusieurs années, voire à des décisions prises lors des assemblées des anciennes communes, ou encore durant la première législature 2016–2021. Dès lors, plusieurs questions légitimes se posent :

- *Ces projets sont-ils toujours pertinents dans le contexte actuel ?*
- *Les montants votés à l'époque sont-ils encore réalistes et suffisants, compte tenu de l'inflation, de la hausse des coûts de construction et de l'évolution des normes ?*

- Enfin, quelles mesures concrètes le Conseil communal entend-il prendre pour accélérer la réalisation des investissements votés et surtout mettre à jour les estimations financières afin d'assurer leur faisabilité ?

Nous sommes bien conscients que certains projets peuvent rencontrer des obstacles techniques, administratifs ou liés à la planification. Toutefois, il est de notre devoir collectif, en tant qu'élus, de veiller à ce que les décisions prises par le Conseil général ne restent pas sans suite. Voter un crédit ne peut pas être un simple acte symbolique : il doit être suivi d'effets.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil communal :

- une mise à jour des montants pour les projets anciens, afin d'en garantir la réalisation dans des conditions actuelles ;
- et d'établir une priorisation claire des investissements pour les prochaines années.

Nous devons à nos citoyennes et citoyens une gestion rigoureuse et dynamique des ressources communales. Et cela passe, notamment, par une planification réaliste, un suivi attentif et des décisions adaptées aux réalités du moment. »

Le Conseil communal prend note des remarques.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2024 de la Commune de Gibloux tels que présentés ?

Les comptes des investissements 2024 de la Commune de Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

6. Crédits d'engagement de la Commune de Gibloux

6.1 Corpataux – salle de la Tuffière, travaux de modernisation et compléments d'équipement divers, crédit complémentaire

Présentation du dossier par José Nieva

Suite aux demandes formulées lors de la séance de décembre 2024, le Conseil communal a examiné et écouté les utilisateurs de la salle de la Tuffière afin de proposer un crédit complémentaire tenant compte des besoins réels de la salle.

La salle, telle qu'elle existe actuellement, dispose d'un sous-sol composé d'abris PC, ce qui rend impossible la création de gradins plus bas par creusement. Il est donc proposé d'acheter des gradins similaires à ceux présentés en décembre dernier, répondant aux besoins tout en respectant les normes de sécurité incendie. L'utilisation de toute la largeur de la salle n'est pas envisageable. Par ailleurs, des améliorations techniques sont prévues, notamment pour le son et l'éclairage.

Les utilisateurs culturels ont demandé l'achat d'un piano demi-queue pour enrichir les spectacles, ainsi que des balises pour guider le public et un nouvel éclairage pour la salle.

L'éclairage actuel, composé de néons, génère une chaleur importante et ces néons ne peuvent plus être importés en Suisse. Un changement du système est donc nécessaire à terme. Le choix s'est porté sur un éclairage LED, qui réduira à la fois la consommation d'énergie et la chaleur produite.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« La Commission financière a examiné ce crédit d'engagement d'un montant total de CHF 260'000.-. Les frais d'exploitation seront réduits de CHF 6'000.- pour l'électricité et CHF 9'000.- pour la location des gradins. La Commission financière donne un préavis positif à ce crédit d'engagement. »

Discussion :

Nathan Rosa, Farvagny, à titre personnel

Il est compris qu'il est absolument impossible de transformer la salle en une véritable salle de spectacle avec les gradins prévus. Avec l'achat d'un piano demi-queue à CHF 60'000.-, bien que la pertinence de cet investissement ne soit pas remise en question, cela donne un peu l'impression de mettre un siège de Ferrari dans une Clio.

Il est demandé si cette impossibilité est réelle ou simplement due à une complexité trop importante.

José Nieva

Il s'agit bien d'une salle de spectacle, ce n'est pas non plus une salle de gym. Des améliorations sont possibles, mais il est impossible de creuser dans les sous-sols pour aménager des gradins en raison de la présence des abris PC.

La salle a été construite il y a 20 ans selon cette configuration et utilisée de cette manière depuis. L'objectif aujourd'hui est qu'elle soit davantage dédiée à des activités culturelles plutôt qu'à des réceptions comme les mariages.

Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

De nombreuses manifestations, dont des mariages, ont lieu dans cette salle. Il est demandé si, à l'avenir, la salle sera exclusivement réservée à des activités culturelles. Par ailleurs, concernant l'achat du piano, il est

suggéré d'envisager plutôt la location, notamment en profitant du piano acquis par l'Association de la Tuffière et Dimanche Musique, qui se trouve à l'église de Corpataux.
L'idée serait d'exploiter ces synergies déjà existantes plutôt que d'investir CHF 60'000.- dans un piano, sachant qu'un piano neuf coûte environ CHF 183'000.-.

José Nieva

La question s'est effectivement posée, mais il ne s'agit pas d'un simple clavier électronique. Le déplacement d'un piano acoustique est coûteux et nécessite un accordage à chaque fois.
De plus, l'absence de piano dans la salle pourrait entraîner la perte de certains utilisateurs.

Geneviève Frick

Si la salle se prête aussi bien à des événements musicaux qu'au théâtre, c'est en grande partie grâce à son acoustique exceptionnelle. Disposer d'un piano sur scène serait un atout majeur, car, comme mentionné, louer ou déplacer cet instrument est à la fois coûteux et compliqué.

Sans chercher à faire un véritable écrin de concert symphonique, la présence d'un piano serait très utile pour les spectacles, y compris ceux de nos sociétés locales, ainsi que pour les prestations dans le cadre du conservatoire, des auditions ou des répétitions d'orchestre.

Ce piano pourrait également bénéficier à des institutions telles que le Nouvel Opéra de Fribourg ou l'Orchestre de chambre de Fribourg, qui sont occasionnellement à la recherche de lieux de répétition.

Sylvain Monney représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Le groupe de Corpataux-Magnedens soutient ce crédit d'engagement complémentaire pour la salle de la Tuffière.

Si l'inscription d'un point budgétaire concernant l'acquisition d'un piano peut représenter une forme de dissonance pour certaines et certains, je voudrais préciser les éléments suivants :

- *La présence d'un piano dans une telle salle fait partie de l'infrastructure de base.*
- *Dans le cas précis, il s'agit d'un piano demi-queue et non pas d'un piano de concert dont le montant d'acquisition se situerait aux alentours de CHF 200'000.- (pour un Steinway D pour donner un exemple habituel).*
- *En revanche, un piano droit serait certes moins cher, mais utile uniquement pour des répétitions et ne donnerait pas satisfaction pour l'usage imaginé.*
- *Un piano demi-queue est donc un bon compromis dans le rapport « qualité-prix »*

La présence d'un piano dans la salle (dont l'utilisation pourrait être conditionnée à un montant de location spécial pour celles et ceux qui voudraient louer la salle) serait un vrai plus pour valoriser une salle dédiée à la culture, et notamment à la musique.

De plus, comme cela a été discuté en commission de la culture, si la Tuffière devait entrer en discussion avec le Conservatoire de Fribourg pour y développer l'enseignement musical, la présence d'un tel piano serait absolument essentielle pour y tenir concerts et auditions.

Le groupe de Corpataux-Magnedens vous recommande donc de soutenir ce crédit d'engagement et vous remercie de contribuer ainsi au développement du pôle culturel qu'est la Tuffière. »

Stiobban Godel, Le Glèbe, à titre personnel

Il est bien compris que déplacer un piano demi-queue est compliqué. On souhaite cependant savoir où il serait stocké lorsqu'il n'est pas utilisé. S'il reste sur la scène, cela entraînera une perte d'espace.

José Nieva

Le piano sera stocké en arrière-scène, sans aucun impact sur l'espace disponible sur la scène existante.

Laurent Schwaller, Rossens, à titre personnel

Il est fait mention de frais d'exploitation annuels s'élevant à CHF 4'750.-. Après calcul, ces frais se répartiraient en CHF 4'000.- pour les gradins et trois fois CHF 750.- pour le piano, soit un total de CHF 6'650.-.

Il est demandé si le piano nécessite une révision uniquement une fois par an.

José Nieva

Le piano est révisé trois fois par an, à raison de CHF 250.- par révision, soit un total de CHF 750.- par an.

Gilles Barras

Il revient sur sa question de tout à l'heure et demande si la salle sera consacrée uniquement à la culture.

José Nieva

En effet, il ne s'agit pas d'une salle de mariage, mais bien d'une salle culturelle. La commune favorise la culture et s'efforce de limiter les locations pour les mariages.

Nathan Rosa

L'achat du piano n'est pas remis en cause, ce qui est contesté, c'est l'acquisition de gradins qui semblent d'occasion. Il comprend les contraintes liées à l'abri PC et estime qu'il n'est pas réaliste de révolutionner l'architecture existante en cherchant une alternative aux gradins télescopiques. Étant donné que Corpataux est le pôle culturel, il est logique d'investir aussi dans des gradins confortables.

José Nieva

D'autres options de gradins ont été envisagées. Les fauteuils fixes prennent plus de place et sont plus coûteux. En réalité, les gradins proposés sont très beaux et ne donnent pas l'impression d'être d'occasion.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement complémentaire de CHF 260'000.- pour les travaux de modernisation et compléments d'équipement divers de la salle de la Tuffière à Corpataux ?

Avec 37 oui, 5 non et 2 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 260'000.- est accepté.

6.2 Vuisternens-en-Ogoz -construction d'un Skatepark et d'un Pumptrack, réalisation

Présentation du dossier par Geneviève Frick

Le projet de construction d'un Skatepark et d'un Pumptrack à Vuisternens-en-Ogoz est issu d'une demande ancienne, à l'origine même de la création de la société « Skatepark Gibloux ». Des enquêtes menées auprès des élèves des écoles secondaires et primaires, ainsi que des observations de terrain (notamment à Bulle et avec un pumptrack itinérant), ont confirmé l'intérêt marqué des jeunes et des familles pour ce type d'installations.

Un crédit d'étude de CHF 70'000.- a été accepté il y a un an pour développer ce projet, estimé à CHF 730'000.-. Ce projet s'inscrit dans une vision plus large de développement des infrastructures sportives dans la commune, qui inclut également les terrains de football synthétiques à Rossens et un projet futur à Farvagny-le-Grand (zone ZIG), encore en attente de planification, avec un coût estimé entre 2,5 et 5,5 millions, selon les options retenues, piste d'athlétisme ou pas.

Un groupe de travail, composé de membres de la commission des sports, du chef du service technique et d'un collaborateur et de deux membres du Conseil communal, a étudié les propositions de la société « Skatepark Gibloux » et de Sportfloor, en collaboration avec VéloSolution et Vertical. Le groupe de travail est aujourd'hui convaincu de la qualité du projet, qui marquera le début du développement de la zone de sports et loisirs à Vuisternens-en-Ogoz.

Historique des coûts

- En 2019, un projet initial de Skatepark seul était estimé à CHF 150'000.-, sans travaux annexes.
- Depuis, le projet a été enrichi : ajout d'un Pumptrack, pistes d'accès, réseaux d'eau et d'électricité, coin détente, station de réparation pour vélos, etc.
- Dernière version affinée du projet : coût total de CHF 920'000.-, avec une vision quasi définitive et efforts pour limiter les nuisances.

Choix du lieu et stratégie

- Vuisternens-en-Ogoz a été choisi comme emplacement central et stratégique, même si un site à Farvagny-le-Grand aurait pu être moins coûteux.
- Ce choix permet de développer un pôle Sports & Loisirs en réponse à plusieurs besoins (dojo, salle de yoga, pétanque...).
- Le site nécessite une piste de chantier, mais elle s'inscrit dans un projet plus large et cohérent.

Vision par étapes

- Le projet peut fonctionner même si les étapes ultérieures sont ralenties ou annulées.
- Le site est bien situé, avec une distance adéquate des habitations et un accès favorisé par la mobilité douce et les transports publics.

Gestion et exploitation

- La société « Skatepark Gibloux » (43 membres) assurera l'organisation du Skatepark.
- Un règlement d'usage (comportement, sécurité, horaires, éclairage) sera mis en place.
- Le secteur de l'édilité assurera l'entretien et la propreté, comme pour les autres installations publiques.
- Les risques de déprédation sont reconnus mais seront gérés au mieux.

Acceptation et nuisances

- Une séance d'information avec les voisins a eu lieu, avec peu de participation, interprétée comme un signe de bonne acceptation.
- Quelques ajustements (plantation de haies, etc.) ont été intégrés suite aux retours.
- Les retours positifs incluent notamment un promoteur immobilier local qui considère le projet comme un atout pour la commune.
- La gestion des nuisances reste une priorité à surveiller.

Le projet est abouti et évalué financièrement et comprend les installations suivantes :

- Un Skatepark d'environ 315 m², situé dans la partie sud du terrain, comprenant tous les modules et rampes souhaités par le club « Skatepark Gibloux ». Le coût estimé de cette infrastructure est d'environ CHF 265'000.-, incluant les travaux de terrassement et la réalisation complète.

- Un pumptrack de près de 1'200 m², représentant une piste de près de 210 mètres linéaires, occupant la partie centrale de la parcelle. Le coût de cette installation est estimé à environ CHF 290'000.-.
- Un système d'éclairage couvrant l'ensemble de la zone, pour un montant d'environ CHF 46'000.-.
- Une zone d'accueil comprenant une table de pique-nique, des toilettes sèches, un point d'eau, un petit container pour le stockage de matériel, ainsi qu'un espace « atelier ». Ces aménagements sont estimés à CHF 42'000.-.
- Un cordon boisé et arbustif au nord et à l'ouest du site, ainsi qu'une haie infranchissable à l'est, avec divers aménagements paysagers entre les pistes. Le coût de ces plantations est estimé à environ CHF 15'000.-.
- Les travaux techniques comprenant le drainage, les collecteurs d'eaux claires, l'alimentation en eau potable et en électricité sont estimés à CHF 34'500.-.
- L'accès chantier, comprenant une piste et une place de rebroussement, qui pourront être réutilisées pour la suite du projet « Sports et Loisirs », sans compromettre le terrain de football existant à ce stade. Ce poste est estimé à CHF 71'800.-.

Le total de ces aménagements représente un montant de CHF 764'300.- hors taxes. À cela s'ajoutent, les imprévus (5 %), les frais d'honoraires et taxes, ainsi que la TVA pour un total d'environ CHF 157'000.- supplémentaires.

Des subventions sont attendues, notamment via la LoRo, à l'initiative de la société « Skatepark Gibloux ». Une aide de CHF 60'000.- est envisagée pour la construction, avec une possible subvention complémentaire pour l'équipement. Des éléments de décoration pourraient également être réalisés sous forme de projets participatifs avec les jeunes de la commune.

Ce projet ambitieux, regroupant un Skatepark et un Pumptrack ainsi que le site de sports et loisirs, est important pour le bien-être de la population. Il mérite pleinement d'être soutenu.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Cette infrastructure d'un montant de CHF 920'000.- sera financée pour CHF 500'000.- par la provision pour la jeunesse. Il s'agit d'une réserve en liquidités. Par ailleurs, une demande de soutien va être adressée à la Loterie Romande. La Commission financière donne un préavis positif à ce crédit d'engagement. »

Discussion :

Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel

Le Skatepark est un univers encore inconnu pour lui. Avant de s'engager dans un investissement de CHF 920'000.-, il souhaite obtenir des informations sur l'association composée de 43 membres : depuis quand elle existe, son historique, ainsi que les possibilités de développement, comme les cours ou l'organisation de concours.

Geneviève Frick

La société a été créée il y a quelques années par de jeunes membres adultes. Ce n'est qu'une fois qu'elle pourra disposer d'une installation cohérente qu'elle pourra recruter de jeunes membres. Les entraînements pourront alors être mieux structurés.

Le pumptrack constitue un excellent lieu d'entraînement pour les pratiquants de VTT, mais il pourra également être utilisé par les amateurs de roller et de skate. Cette installation aura une utilisation multiple, davantage axée sur la progression et l'apprentissage des mouvements de mobilité, plutôt que sur la compétition.

Kevin Sciboz, Farvagny, à titre personnel

L'association a été créée en 2019, suite à des sondages réalisés auprès des jeunes du cycle d'orientation. En raison du manque d'infrastructures sur le territoire communal, l'association propose actuellement peu d'activités. Ses membres se réunissent pour l'instant à Bulle.

L'objectif à terme est d'offrir la possibilité d'organiser des cours et de promouvoir ces sports auprès des jeunes.

Cédric Dubuis

Il est demandé si ce sport est soutenu ou promu par Jeunesse et Sport.

Kevin Sciboz ne le sait pas.

Laure Manzini, Le Glèbe, à titre personnel

« Membre du conseil général depuis peu, j'ai rejoint le groupe de travail sur le Skatepark et Pumptrack à sa création. Je me suis d'emblée passionnée pour ce projet.

Offrir à la population de Gibloux un espace de rencontre et de divertissement, un endroit convivial, réunissant toutes les générations, un lieu bien pensé avec une vision à long terme incluant un bâtiment multifonctionnel dédié aux sports et à la convivialité ne peut que rassembler, dynamiser et valoriser notre commune.

La première étape de ce vaste projet tel qui vous est proposé répond à la demande de notre jeunesse. Cette demande date de 2019. Il me paraît donc légitime de répondre à cette longue attente. Le Skateboard, le BMX et la trottinette freestyle sont des disciplines en plein essor, les infrastructures prévues à Vuisternens fourniront un lieu sécurisé, conçu pour répondre aux besoins des riders de tous niveaux, leur permettant de s'entraîner et de progresser sans les risques liés à la circulation ou dans les cours d'école. Un espace où les jeunes pourront laisser s'exprimer leur énergie de manière constructive.

On entend de plus en plus souvent dire que nos villages deviennent des cités dortoirs. Tel qu'il est conçu, l'espace du Skatepark et du Pumptrack, avec son aire de détente équipée, est destiné à accueillir aussi bien les enfants, les adolescents, les adultes, que les sportifs débutants et les adeptes expérimentés. Ce brassage des générations favorise les échanges, l'entraide et le respect mutuel. Ce lieu est appelé à devenir un espace de rencontre où chacun peut apprendre des autres, renforçant ainsi le tissu social local.

J'ajoute qu'encourager la pratique sportive est essentiel pour promouvoir un mode de vie sain. Le skatepark et le pumptrack sont des espaces idéaux pour inciter à l'activité physique, loin des écrans et des mauvaises habitudes sédentaires. En permettant aux jeunes de se défouler, de se challenger et de progresser, ces équipements favorisent la discipline et la persévérance.

En conclusion, soutenir un Skatepark et un Pumptrack, c'est investir dans le dynamisme, la cohésion et la santé de notre communauté. C'est offrir un lieu sécurisé et inclusif à ceux qui souhaitent se dépasser, partager et vivre leur passion librement.

Au-delà de sa vocation sportive, ce Skatepark et ce Pumptrack pourront jouer un rôle clé dans le développement de la vie villageoise et faire de Vuisternens-en-Ogoz un pôle de sport et de loisirs au sein de notre commune. Ces infrastructures participent à la revitalisation des espaces publics et renforcent les liens entre les habitants.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter en faveur de la réalisation du projet Skatepark Pumptrak. »

Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz relève avec satisfaction que les étapes se succèdent à un bon rythme et que le projet avance. Nous saluons le fait que le financement de ce projet se fera en bonne partie par les capitaux prévus pour des investissements destinés à la jeunesse.

Réaliser sans attendre le skatepark et le pumptrack donnera une impulsion positive à cette zone dévolue aux sports et aux loisirs. Chaque élément qui par la suite complétera ces équipements consolidera la vocation de l'ensemble. Nous encourageons donc tous nos collègues à accepter ce crédit. »

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 920'000.- pour la construction d'un Skatepark et d'un Pumptrack à Vuisternens-en-Ogoz ?

Avec 41 oui et 3 non, le crédit d'engagement de CHF 920'000.- est accepté.

6.3 Farvagny-le-Grand – aménagement place du village dans le secteur Pra-Bastian

Présentation du dossier par Roger Berset

Le projet Pra Bastian est en discussion depuis plus de 10 ans. Des félicitations sont adressées à l'ancienne commune de Farvagny, qui avait instauré pour le PAD Pra-Bastian une taxe de CHF 20.-/m² destinée aux équipements du terrain, ce qui représente un montant de plus de CHF 500'000.- aujourd'hui encaissé par la commune de Gibloux.

Concernant cette place du village :

- 20 places de parc, prévues dans la convention initiale, sont réservées au promoteur de la partie A (les trois immeubles en fin de construction), qui prend à sa charge CHF 202'000.-.
- 15 places sont mises à disposition de l'entreprise KCom, propriétaire de l'ancienne école située à proximité de la place. Cette entreprise n'a pas obtenu les autorisations nécessaires pour créer des places de parc sur sa parcelle. La commune a donc négocié avec le promoteur afin de mettre ces 15 places à disposition de KCom pour les commerces situés dans ce bâtiment.
- 1 place est également mise à disposition du magasin de fleurs, propriété de M. Maradan.

Ce total représente CHF 133'000.-, montant qui n'était pas connu lors de la dernière séance du Conseil général, mais qui est désormais intégré au projet.

Aujourd'hui, ce projet est réalisable, avec encore 30 places de parc disponibles au centre de la place, pouvant être utilisées occasionnellement lors de manifestations au centre du village de Farvagny-le-Grand, sur demande et avec l'autorisation du Conseil communal.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Le crédit d'ouvrage est passé de CHF 600'000.- à CHF 690'000.- depuis le message du mois de mars et ce, sans que cela ne comprenne la réalisation de WC, faute d'IBUS. La part à charge de la commune sera de CHF 557'000.-, les bénéficiaires des places de parc contribuant à l'aménagement pour un montant de CHF 133'000.-. Avec ces remarques, la Commission financière préavise favorablement ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 690'000.- pour l'aménagement place du village dans le secteur Pra-Bastian à Farvagny-le-Grand ?

Avec 42 oui et 2 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 690'000.- est accepté.

Afin de permettre une pause, la séance est interrompue de 21h00 à 21h10.

6.4 Vuisternens-en-Ogoz – rénovation de la place de jeux du Verné**Présentation du dossier par Yves Rumo**

La place de jeux du Verné a été réalisée en 2013 par l'ancienne commune de Vuisternens-en-Ogoz. Lors d'une séance en 2011, la possibilité de supprimer cette place avait même été évoquée, afin de créer une parcelle constructible d'environ 2'000 m² pour deux villas.

Aujourd'hui, tous les équipements de la place présentent une usure importante et nécessitent une rénovation complète.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné cet objet d'un montant de CHF 120'000.- et préavise favorablement ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz et à titre personnel

« Le groupe soutient le crédit qui permettra à la place de jeux du Verné de retrouver sa fonction.

A titre personnel, je suggère que l'on trouve sur le site internet de la commune la liste de toutes les places de jeux communales, ainsi que d'autres lieux de rencontre et de détente placés sous la bienveillance des utilisateurs. En effet, il n'est pas évident pour le promeneur de savoir si telle place est communale et ouverte à tous, ou s'il s'agit d'une place privée réservée à un quartier ou un lotissement.

Il pourrait y avoir, dans l'onglet « Culture et loisirs » un chapitre « Places de jeux et de détente » dans lequel on trouverait une telle liste. Les nouveaux habitants, et les plus anciens, apprécieront certainement. »

Le Conseil communal prend note de cette remarque positive.

Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Suite à plusieurs remarques formulées par des membres du Conseil général, il serait souhaitable, lors des présentations des objets nécessitant des réparations, d'inclure quelques photos ainsi qu'un repérage clair des emplacements concernés.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour la rénovation de la place de jeux du Verné à Vuisternens-en-Ogoz ?

Avec 43 oui et 1 abstention, le crédit d'engagement de CHF 120'000.- est accepté.

6.5 Posat – conduite de raccordement d'eau potable Farvagny-le-Petit - Posat**Présentation du dossier par Roger Berset**

La problématique de l'alimentation en eau potable du village de Posat provient de la teneur élevée en nitrates dans la source située sous la chapelle, qui alimente actuellement le village. Sous cette même chapelle se trouve également une station de pompage, qui distribue l'eau à travers le village jusqu'au réservoir des Versannes.

Pour résoudre ce problème, une solution envisagée serait de diluer cette eau avec une autre, exempte de nitrates. Toutefois, cette option n'est pas réalisable d'un point de vue technique.

La proposition présentée ce soir consiste à relier Farvagny-le-Petit à partir de la liaison existante avec le CEG (Consortium des Eaux du Graboz), en passant par le réservoir des Versannes, puis à descendre vers le village de Posat pour en assurer l'alimentation en eau potable.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné ce crédit d'ouvrage de CHF 360'000.- dont CHF 50'000.- pour les divers et imprévus. L'investissement est financé par la réserve de maintien de la valeur. Avec ces remarques, la Commission préavise favorablement cet objet. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 360'000.- une conduite de raccordement d'eau potable Farvagny-le-Petit – Posat ?

Le crédit d'engagement de CHF 360'000.- est accepté à l'unanimité.

7. Projet de communalisation de la crèche La Marelle

7.1 Décision de communalisation de la structure sur la base du budget prévisionnel du compte de résultat 2026 du chapitre « 5456 Crèche, collaboration intercommunale »

Présentation du dossier par Julien Gremaud

« Lors de l'inauguration de l'école de Rossens de ce week-end, j'avais soutenu que l'on ne dépense pas pour la formation ou les enfants, mais que nous investissons dans l'avenir. Le projet qui vous est présenté ce soir est exactement dans cette ligne.

Vous l'aurez vu en lisant le message – et le message complémentaire – qui vous ont été transmis : le projet de communalisation de la crèche « La Marelle » a été longuement discuté, débattu, modifié, adapté, et, finalement, validé par le Conseil communal. Ce projet d'importance capitale pour bon nombre de familles giblousiennes est le fruit d'un travail approfondi et je remercie là toutes les personnes qui ont pris de leur temps pour aboutir à celui-ci, notamment au sein de l'administration communale et du comité de la crèche.

Pour rappel, la Commune de Hauterive FR doit se prononcer également ce soir quant au budget supplémentaire qui est à prévoir pour l'année 2026 (puisque le règlement de Gibloux sera applicable à Hauterive par le biais de la convention que nous avons avec celle-ci). L'assemblée générale de la structure de La Marelle devra également se prononcer d'ici le mois de juin 2025.

Il sied d'apporter une précision au message complémentaire qui vous a été transmis : comme demandé par le SEJ, nous avons abordé la Surveillance des prix. Celle-ci nous a déjà fait suivre sa réponse : dans la mesure où les tarifs n'excèdent pas les coûts journaliers, dite autorité renonce à transmettre un préavis. En cas de besoin, cette transmission peut bien évidemment vous être transmise. Dès lors, et si vous adoptez le règlement de portée générale de ce soir, nous n'aurons pas forcément besoin de revenir vers vous au mois d'octobre 2025.

S'agissant de l'opportunité de la communalisation, je pense que le message est suffisamment détaillé et je ne vais pas le paraphraser. Au niveau du budget, celui-ci est également abouti ; il me reste à relever que c'est bien un montant de CHF 724'031.- qui serait à la charge de la Commune de Gibloux pour l'année 2026. Les coûts supplémentaires totaux pour la version « communalisation » sont évalués à Fr. 264'883.80 pour les communes de Gibloux et de Hauterive FR, soit CHF 197'932.- à charge de Gibloux. Il sied de préciser que le coût de la journée est relevé de CHF 115.- à CHF 120.-, dans la mesure où nous estimons que les parents peuvent également participer financièrement lorsque les conditions d'accueil sont améliorées.

Enfin, concernant le règlement de portée générale, il sied de relever que nous avons pris comme base le règlement approuvé de la Commune de Marly, et nous l'avons « mixé » (si vous me passez l'expression) avec le règlement de portée générale sur les accueils extrascolaires de Gibloux et, bien évidemment, avec le règlement actuel de la structure. Il est là également l'occasion de rappeler que les modifications en bleu ont été requises de la part des services cantonaux. Les recommandations qui ont été émises quant au règlement d'application seront traitées dans un deuxième temps, une fois que la communalisation sera définitive.

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps, tous les éléments étant présents dans les messages qui vous ont été transmis et les documents annexés. »

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a pris connaissance du message sur ce projet de communalisation et constate que la solution proposée par le Conseil communal permet de pérenniser la crèche tout en pouvant en contrôler les coûts. Cette reprise de la structure dans les comptes de la commune aura un coût évalué à CHF 177'000.- par année, Hauterive assurant une part de ces coûts selon une répartition démographique. Le ménage communal peut se permettre cette charge supplémentaire de sorte que la Commission financière émet un préavis positif à cet objet. »

Discussion :

Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Les membres du groupe de Vuisternens-en-Ogoz ont tenté de se mettre dans la peau des parents découvrant le règlement de l'institution à laquelle ils s'approprient à confier la chair de leur chair. Certaines dispositions, en particulier les art 7 et 8 relatifs à la suspension et à l'exclusion, ont de quoi susciter une certaine inquiétude.

Nous sommes conscients qu'un tel document constitue un cadre nécessaire, un garde-fou essentiel au bon fonctionnement de la structure. Toutefois, nous espérons qu'un véritable échange puisse accompagner la remise de ce document aux parents, afin d'en clarifier la portée. »

Décision :

Acceptez-vous de communaliser la crèche La Marelle sur la base du budget prévisionnel du compte de résultat 2026 du chapitre « 5456 Crèche, collaboration intercommunale » ?

Avec 42 oui, 1 non et 1 abstention, la communalisation de la crèche La Marelle, telle que présentée, est acceptée à l'unanimité.

7.2 Adoption du règlement communal sur l'accueil préscolaire (crèche)**Présentation du dossier par Julien Gremaud**

Le syndic Julien Gremaud n'a pas d'autre complément à apporter.

Discussion générale :

Julien Gremaud

En réponse à la question de Mme Balmer.

Concernant les articles 7 et 8 du règlement traitant de la suspension et de l'exclusion d'un enfant, il s'agit de mesures de dernier recours, appliquées avec une grande parcimonie. Ces articles figurent également dans le règlement général applicable aux structures d'accueil de l'enfance (AES).

À sa connaissance, depuis 2021, un seul cas de suspension a été enregistré : un enfant a été suspendu pour une durée d'une à deux semaines en raison de violences exercées sur d'autres enfants.

L'application de ces articles se veut rigoureuse : une discussion avec les parents précède toute mesure de suspension. Celle-ci n'intervient que si le comportement de l'enfant est jugé inadapté et présente un danger pour les autres enfants.

Une autre situation pouvant entraîner la suspension est le non-paiement des prestations par les parents.

Ce règlement, bien qu'il ait une dimension juridique, est indispensable. Il permet d'établir un cadre clair pour la prise de décisions, afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure et le bien-être des enfants qui y sont accueillis.

Catherine Balmer

Il est clair qu'il s'agit d'un garde-fou, un règlement mis en place « au cas où ». Comme cela a été souligné, on espère qu'un véritable échange accompagnera la remise de ce document aux parents. Il est en effet important qu'au moment de la remise et de la signature du document, un dialogue oral ait lieu avec les parents afin de bien expliquer les règles.

Julien Gremaud

Il est pris note d'ajouter cet élément lors de la transmission du document aux parents. Dans tous les cas, une communication sera effectuée concernant les changements liés à cette communalisation

Discussion article par article :

Aucune.

Décision :

Adoptez-vous le règlement communal sur l'accueil préscolaire (crèche), tel que présenté ?

Avec 43 oui et 1 non, le règlement est accepté.

8. Modification de l'article 5, alinéa 2 et de l'annexe 1 du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables**Présentation du dossier par Pascal Cudré-Mauroux**

Dans l'annexe 1, il n'y a toujours pas de subvention pour les panneaux photovoltaïques. Cette décision, bien que mûrement réfléchie, peut surprendre, heurter ou décevoir certaines personnes, d'autant plus que la demande initiale reposait justement sur l'utilisation complète des fonds disponibles.

Les panneaux photovoltaïques ne sont actuellement pas subventionnés par le canton, mais uniquement par la Confédération. Selon les conseils reçus du service de l'énergie, il n'y a plus vraiment de raison de les subventionner. En effet :

- La commune de Gibloux présente une très bonne valeur énergétique : pour l'énergie solaire, le taux de couverture est d'environ 22 %.
- À titre de comparaison, les valeurs cantonales varient entre 12,8 % (pour les communes les moins performantes) et 39 % (comme Kleinbösingen, notamment grâce au barrage de Schiffenen).
- Pour la Suisse, la moyenne oscille entre 10,7 % et 66 %, ces chiffres étant aussi influencés par la présence de barrages dans certaines communes.

Il est également important de souligner que le photovoltaïque est désormais considéré comme compétitif. Les coûts de production ont chuté de manière spectaculaire au cours des dix dernières années. Le prix des panneaux photovoltaïques a nettement baissé récemment, dû à l'optimisation des processus de fabrication, à la surproduction mondiale et à la baisse des coûts de transport. Environ 90 % des panneaux proviennent de Chine, qui distribue beaucoup d'argent pour promouvoir son économie.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« La modification du règlement aura un impact d'une ampleur de CHF 30'000.- sur le budget communal. Avec cette remarque, la Commission financière émet un préavis positif à la modification du règlement. »

Discussion concernant la modification de l'article 5 :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la modification de l'article 5, alinéa 2 du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, telle que présentée ?

Avec 43 oui et 1 abstention, la modification de l'article 5, alinéa 2, est acceptée.

Discussion concernant l'annexe 1 :

Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel

« En préambule, je me dois de prendre la parole pour exprimer mes remerciements pour l'excellent travail de la commission de l'énergie et de son conseiller communal en charge. Ce règlement est le fruit d'une longue et mûre réflexion.

En effet, je salue l'acceptation de la modification de l'article 5, alinéa 2 du règlement qui apporte un allègement de la procédure de demande de subvention.

Je salue également le fait d'avoir étoffé l'offre de subventionnement en prenant en compte un large panel d'installations ou de mesures allant dans le sens d'une décarbonation des énergies.

Enfin, je ne peux que remercier le conseil communal pour l'augmentation exponentielle du budget alloué aux subventions. De 15'000.- elle est passée à 30'000 pour 2025, avec une perspective d'atteindre 60'000.- à partir de 2026.

Cependant, j'ai un regret et vous devinez sans doute lequel !

En mai 2022, dans la proposition que j'ai portée, il était demandé que les panneaux photovoltaïques soient inscrits dans l'annexe à la liste des installations subventionnées. Cette proposition avait été approuvée à une large majorité par les Conseillers généraux.

Or, dans l'annexe présentée à ce jour, cette demande n'a pas été retenue par le Conseil communal.

Permettez-moi, avant de passer au vote, de vous faire part de mes arguments en faveur d'une subvention au photovoltaïque.

Dans sa présentation, le Conseil communal se base sur le désengagement des services étatiques, l'évolution technique éprouvée et la rentabilité reconnue pour motiver son renoncement d'intégrer les panneaux solaires. Ce qui me choque le plus, c'est le désinvestissement de l'Etat à tous les niveaux.

Alors qu'on peut lire dans la Liberté de vendredi dernier que, selon un rapport élaboré par plusieurs Hautes Ecoles, il serait nécessaire de quadrupler la capacité du photovoltaïque dans le cadre du mixte énergétique souhaité pour atteindre une neutralité carbone d'ici à 2050.

Je ne veux pas entrer dans les détails techniques, je n'en ai pas les compétences.

Que souhaite-t-on au juste ?

Les besoins en électricité ne cessent de croître et continueront d'augmenter à l'avenir. Le réseau ne pourrait pas subvenir aux demandes si chaque ménage avait une voiture électrique. Des data centers basés en Suisse sont de plus en plus nécessaires et de plus en plus gourmands avec l'utilisation généralisée de l'IA.

Les grands projets photovoltaïques, les relèvements de barrages, les éoliennes qu'on veut placer par exemple dans le Gibloux seront soutenus par les pouvoirs publics et ce sont des projets qui prendront des années à être réalisés. Les entreprises électriques toucheront des subsides pour ces travaux.

Or nous avons là une multitude de petits investisseurs, qui ont un toit sur la tête et qui sont prêts à mettre la main à la poche pour le climat.

Oui, Mesdames et Messieurs, pour le climat ! car aujourd'hui le retour sur investissement n'est plus aussi intéressant qu'il y a 10 ans avec le prix de reprise en baisse depuis le 1^{er} janvier de cette année.

Pour la petite histoire, j'ai installé des panneaux solaires en novembre dernier. J'ai actuellement reçu 120 francs. Ce qui fait 30.- par mois. J'espère que l'été sera radieux car à ce tarif, il me faudrait 69 ans pour retrouver mon investissement. A cela, j'ajoute que durant l'été, comme il y a sur production, le tarif pourrait être revu à la baisse.

Pour les petits investisseurs que nous sommes, plusieurs d'entre vous ici présents, l'investissement financier est conséquent. Nous pouvons le défiscaliser en partie, c'est vrai. Pour les pompes à chaleur et les panneaux thermiques également. Nous pouvons bénéficier d'une auto consommation, ce qui allège la facture d'électricité, c'est vrai aussi. Avec les pompes à chaleurs et les panneaux thermiques, nous réalisons également des économies.

Que recherchons-nous ? que cette multitude des petits propriétaires de nos villages se détourne du solaire ?

Ce que je demande ce soir à mes collègues du Conseil général, c'est un signal politique fort, un signal que la commune pourrait donner au soutien du photovoltaïque, à l'instar de 8 autres communes du canton, petites et grandes.

Notre commune de Gibloux a les moyens de soutenir ses citoyens investisseurs en énergie. Il est de notre responsabilité à tous, les privés, les communes, le Canton et la Confédération de faire les efforts nécessaires pour assurer l'approvisionnement et l'autonomie énergétique de notre pays. Nous n'arriverons à atteindre les objectifs climatiques qu'au prix d'un effort collectif.

- *Ma demande et une modification de l'annexe en proposant que les panneaux solaires rejoignent le ligne 3. »*

Le président demande confirmation qu'il est bien demandé d'ajouter, à la ligne 3 où il est fait mention des capteurs thermiques, les panneaux photovoltaïques aux mêmes conditions.

Marianne Pittet confirme.

Afin de permettre une discussion au sein des cercles, la séance est interrompue de 21h45 à 21h50.

Le président mentionne qu'il y aurait un problème formel à ajouter simplement les capteurs solaires thermiques et photovoltaïques à la ligne 3, car il n'existe pas de subvention cantonale pour ces derniers, ce qui rendrait la base caduque.

Il est donc demandé à Mme Pittet de préciser sa demande, sans quoi elle restera sans effet si elle est maintenue telle quelle.

Pascal Cudré-Mauroux

Il faut prendre en compte que les capteurs solaires thermiques ne coûtent pas le même prix que les panneaux photovoltaïques. Actuellement, le coût du photovoltaïque est inférieur à CHF 100.-/m². Si l'on applique les mêmes critères de subvention que pour le thermique, on finirait simplement par financer les panneaux photovoltaïques.

Il est donc nécessaire de revoir la proposition de subventionnement, car on ne peut pas simplement ajouter le photovoltaïque aux conditions du thermique.

Marianne Pittet

Il est proposé d'intégrer le photovoltaïque à la ligne 6 ou, alternativement, de créer une nouvelle ligne précisant que le forfait serait basé sur CHF 200.-/m², avec un plafond de CHF 2'000.- pour un habitat collectif et de CHF 1'000.- pour un habitat individuel. Cette subvention serait accordée sur la base de la surface des capteurs solaires thermiques vitrés, sous réserve du dépôt d'un dossier technique.

Pascal Cudré-Mauroux

Cela revient au même problème que pour la ligne 3 : le photovoltaïque et le thermique sont mélangés alors qu'il s'agit d'installations totalement différentes.

Marianne Pittet demande alors de rajouter une ligne.

Le président demande un amendement plus clair pour le vote, soit :

- Ajouter une ligne 10
- Mesure : capteur solaire photovoltaïque
- Base : remise d'un dossier technique
- Remarque : CHF 200.-/m², maximum CHF 2'000.- pour le collectif et maximum CHF 1'000.- pour l'individuel.

Pascal Cudré-Mauroux

Si l'on applique CHF 200.-/m² pour le photovoltaïque, cela signifie que l'on finance intégralement l'installation

Marianne Pittet

Un plafond de CHF 1'000.- est fixé pour les habitations individuelles. Il s'agit davantage d'un signal que d'une participation aux coûts globaux de l'installation des panneaux et des équipements associés. Ce signal montre que la commune soutient ce mode de production d'énergie. Il n'est pas demandé que chaque propriétaire reçoive un remboursement complet de son investissement.

Le président synthétise de manière claire la demande :

- Ajouter une ligne 10
- Mesure : capteur solaire photovoltaïque
- Base : conditionné au dépôt d'un dossier technique du projet
- Remarque : habitat collectif, catégorie 1 et habitat individuel, catégorie 2 (même remarque que pour les capteurs thermiques)
- Subvention communale : CHF 200.-/m², maximum CHF 2'000.- pour le collectif et maximum CHF 1'000.- pour l'individuel.

Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

Cette demande est très « brouillonne ». Nous nous prononçons ici sur un règlement communal, même s'il s'agit d'une annexe. Il n'est pas possible d'accepter cet amendement en l'état. Il est donc proposé d'adopter la proposition du Conseil communal.

Pascal Krayenbühl, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

La proposition est intéressante, bien que quelque peu « brouillonne ». Il est important de donner un signal aux propriétaires.

Il propose formellement un amendement fixant la subvention à CHF 50.–/m², avec un plafond maximum de CHF 1'000.–.

Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Il est demandé la possibilité de reporter ce vote à une date ultérieure.

Yasmine Macheret

Il est proposé d'accepter la proposition du Conseil communal, qui a le mérite d'être claire. Si le Conseil général souhaite réellement renvoyer cette annexe en commission pour un retravail, il convient de noter que la commission de l'énergie semble vouloir exclure les panneaux photovoltaïques de cette annexe.

Afin de permettre une discussion au sein du Bureau, la séance est interrompue de 22h00 à 22h05.

Motion d'ordre du Bureau pour reporter la décision sur l'annexe 1 à la séance de relevé du 27 mai 2025

Acceptez-vous de reporter la décision sur l'annexe 1 à la séance de relevé du 27 mai 2025 ?

Avec 37 oui, 6 non et 1 abstention, il est accepté de reporter la décision.

Le Bureau décide de mettre un terme aux débats pour ce soir et de traiter les autres points de l'ordre du jour lors de la séance de relevé du 27 mai 2025.

Divers :

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 22h10.

Procès-verbal séance de relevé du 27 mai 2025

Présidence :	Philippe Savoy
Conseil général :	46 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s (selon liste des présences annexée)
Excusés :	Léo Bulliard, Frédéric Castella, Michel Etienne et Didier Gobet
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Diana Carbonnier, Geneviève Frick, Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva
Secrétaire :	Nadia Galley

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 12 mai 2025 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 16 mai 2025 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un ou une membre du Conseil général.

Chacun.e a reçu un boîtier, l'assemblée procède à un test du vote électronique.

Le test est réalisé avec satisfaction. Pour rappel, les votes nominatifs seront publiés en annexe du procès-verbal.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Au vu du nombre d'excusés, la majorité est de 24, le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans les délais, celle-ci peut valablement siéger.

L'ordre du jour déjà validé est le suivant :

8. Modification de l'article 5, alinéa 2 et de l'annexe 1 du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables
9. Octroi d'une délégation de compétence pour la vente d'une surface de 2'847m² issue des articles RF 2 et 6 à Rossens pour la réalisation du projet « Rossens – Centre »
10. Nombre de membres du Conseil communal : passage de 9 à 7 membres à partir de la législature 2026-2031 (réponse à la proposition no 2024-02 du Conseil général)
11. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 11.1 Proposition no 2024-01 « Création d'un lieu de rencontre en collaboration avec les sociétés de jeunesse »
12. Elections
 - 12.1 Election à la présidence
 - 12.2 Election à la vice-présidence
13. Informations et communications du Conseil communal
14. Informations et communications du Bureau
15. Divers

8. Modification de l'article 5, alinéa 2 et de l'annexe 1 du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables

Les discussions sont reprises concernant la modification de l'annexe 1. Deux amendements ont été proposés, l'un par Marianne Pittet, l'autre par Pascal Krayenbühl.

Pascal Krayenbühl retire son amendement.

Marianne Pittet retire son amendement et fait une nouvelle proposition.

Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel

« Il me faut bien admettre que ma proposition de hier soir nous a tous mis dans une situation inédite et compliquée. Il a été difficile pour moi d'imaginer et de venir devant vous avec une proposition chiffrée. Cependant, suite à diverses discussions et échanges avec mes collègues et Monsieur Cudré-Mauroux, je reviens vers vous avec la proposition suivante, plus réfléchie et plus raisonnable. Je vous laisse le soin d'en juger :

- Introduction d'une 10^{ème} ligne à l'annexe 1*
- Mesure : Installation solaire photovoltaïque*
- Base : Forfait, conditionné à la présentation de la facture finale et du rapport de sécurité de l'installation électrique*
- Remarques : remplacement de panneaux pas subventionné*
- Subvention communale : 200.-*

Pourquoi 200.- ?

- J'ai voulu présenter une charge raisonnable pour le budget. Que ce soit pour un subside au m2, pour un % du montant global, le montant est sensiblement le même ou plus élevé.*
- Je ne souhaitais pas qu'un montant trop important parte uniquement pour le photovoltaïque car les autres mesures sont pertinentes.*
- A ce jour, 14 annonces ont été déposées pour les 5 premiers mois. Sur 12 mois, cela représente 33,6... On pourrait extrapoler jusqu'à 40 demandes en 2025.*
- Total : 8'000.-*

Ce qui est nettement plus raisonnable que les suggestions émises hier soir. Avec en perspectives d'une augmentation du budget à 60'000.- cela devient supportable à long terme.

Si je viens à nouveau devant vous avec cette proposition, c'est parce qu'en 2022, la proposition d'inclure le photovoltaïque avait été largement acceptée par cette assemblée.

C'est aussi parce que je crois au photovoltaïque. Non pas en tant que solution généralisée et à long terme, mais comme je l'ai souligné hier soir, les grands projets éoliens, photovoltaïques, rehaussements de barrage prennent des années à être réalisés.

Ce que nous avons aujourd'hui, ce sont des toits, construits ou à venir. Donnons un signal aux propriétaires. Que malgré le désinvestissement de l'Etat, la commune de Gibloux fait un geste en leur faveur et les remercie de leur engagement pour la collectivité et pour une plus grande autonomie énergétique. Car au final, c'est ce que nous devrions rechercher.

Ce n'est pas une incitation financière mais un signal. Le signal que la commune de Gibloux, cité de l'Energie peut s'offrir et offrir à ces citoyens. »

Pascal Cudré-Mauroux

Il a été pleinement reconnu que la commission de l'énergie a réalisé un travail sérieux pour l'élaboration de l'annexe 1, laquelle a été validée par le Conseil communal. Il est également compris qu'il est souhaité d'envoyer un signal fort en faveur du développement du photovoltaïque. Il est rappelé, en outre, que la commune de Gibloux bénéficie d'un excellent potentiel en matière d'implantation solaire. Le Conseil communal maintient donc sa proposition d'annexe 1 telle que présentée.

Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

« Je prends la parole pour soutenir la proposition du Conseil communal.

Je constate que les deux amendements déposés hier ont été retirés et je m'en réjouis. C'est une décision sage, car ces propositions, bien qu'animées de bonnes intentions, n'étaient pas fondées sur des éléments sérieux et relevait, il faut le dire, du bricolage législatif.

On nous propose aujourd'hui une version "corrigée" : un versement de 200 francs pour couvrir les frais d'émoluments liés aux installations photovoltaïques.

Une aide de 200 francs, ce n'est pas un vrai levier d'encouragement mais un geste symbolique qui alourdit inutilement notre règlement et la gestion administrative.

Est-ce vraiment à la commune de prendre en charge ce genre de frais ?

Penser que mettre des panneaux solaires sur son toit permettra de sauver le monde, c'est céder à l'écologisme de bas étage. Si vous souhaitez réellement faire un geste fort pour la planète, je vous recommande de renoncer à prendre l'avion, à ne pas utiliser votre voiture pour aller chercher du pain, à ne pas avoir un sauna ou une piscine chez vous.

*Enfin, rappelons que ce type de subvention bénéficie le plus souvent à des propriétaires aisés qui ont déjà les moyens d'investir, creusant ainsi les inégalités plutôt que de les corriger.
Je vous invite donc à rejeter ce nouvel amendement et à adopter la version du Conseil communal, qui a le mérite d'être équilibrée et cohérente. »*

Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel et membre de la commission énergie

Oui, la liste proposée ce soir n'est pas exhaustive. Les neuf points présentés sont principalement orientés vers les propriétaires. On peut se demander, par exemple, pourquoi n'ont pas été inclus des éléments tels que les vélos électriques, une centrale biogaz, ou encore la problématique des tondeuses à gazon bruyantes, qui pourraient être remplacées par des robots électriques.

Il encourage à soutenir et à saluer le travail réalisé par la commission, et à faire confiance à ses membres, qui ont œuvré pendant un peu plus de deux ans et demi pour proposer cette annexe.

Le président rappelle l'ordre des votes :

- vote sur la proposition du Conseil communal

en cas de refus :

- vote sur l'amendement

en cas de refus ;

- l'annexe 1 actuelle reste en vigueur.

Décision :

Acceptez-vous la modification de l'annexe 1 du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelable, telle que présentée par le Conseil communal ?

Avec 27 oui, 17 non et 2 abstentions, la modification, telle que présentée par le Conseil communal, est acceptée.

9. Octroi d'une délégation de compétence pour la vente d'une surface de 2'847 m² issue des articles RF 2 et 6 à Rossens pour la réalisation du projet « Rossens – Centre »

Présentation du dossier par Jacques Crausaz

Il est très heureux de présenter ce projet, qui permet enfin de sortir du simple discours d'intention : « Le Conseil communal s'engage à soutenir les commerces locaux, s'engage à soutenir la construction de logements pour seniors, etc. ».

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de déclarations, il passe à l'action avec un projet concret, réfléchi et concerté, qui donne corps à ces objectifs.

Les grandes lignes du projet ont été présentées lors de la séance du 2 avril dernier. Il est important de rappeler qu'il aurait été possible de proposer d'autres solutions. Toutefois, en concertation avec les autres propriétaires concernés, il a été décidé de réunir les besoins et les aspirations de chacun dans un projet commun, plutôt que de poursuivre des démarches individuelles.

L'examen de la situation et de la configuration des parcelles concernées montre que cette mutualisation est non seulement logique, mais aussi nécessaire. Le choix a été fait de rechercher une solution urbanistique et architecturale de qualité, par le biais d'un appel à projets. La situation centrale du site dans le village imposait à elle seule une telle démarche.

Dans le cadre de cet appel à projets, un investisseur a également été recherché pour assurer le financement et la réalisation du projet, aucun des trois propriétaires ne souhaitant assumer ce rôle.

Pour le Conseil communal, ce projet répond pleinement aux objectifs poursuivis :

- Il répond aux besoins urgents de développement du commerce déjà implanté sur le site, notamment la boucherie Yerly.
- Il s'inscrit dans la volonté politique de préserver, voire de développer, les commerces et les services de proximité au cœur des localités.
- Il soutient la création de logements adaptés aux personnes âgées, répartis équitablement sur le territoire communal, afin que nos aînés puissent continuer à vivre dans leur environnement habituel, dans des conditions adaptées à cette étape de leur vie.
- Enfin, il permet une véritable requalification du centre du village de Rossens, avec un réaménagement cohérent et de qualité, tant sur le plan urbanistique qu'architectural.

Le projet Rossens Centre est un projet global, fruit d'un travail concerté entre les trois propriétaires et les promoteurs. Pour la commune, il s'agit d'offrir au centre du village des surfaces destinées à accueillir des commerces, des services, ainsi que des logements pour seniors.

Pour toutes ces raisons, le Conseil général est invité à soutenir ce projet et à accorder la délégation de compétence nécessaire à la vente du terrain.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Le prix du m² est de CHF 500.- de façon à rendre attractif l'installation de commerces et garantir un rendement suffisant auxdits commerces. La convention avec le promoteur prévoit la construction d'un minimum de dix appartements protégés. Un droit de préemption qualifié est accordé à la commune afin d'assurer que ces appartements protégés soient maintenus en cas de revente de la surface. La Commission financière émet un préavis positif à cette délégation de compétence. »

Discussion :

Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Il n'a pas à épiloguer sur le fond de ce projet, qui semble tout à fait satisfaisant. Il souhaite plutôt attirer l'attention sur la forme et sur la manière dont la prise en compte de la vie de nos aînés est abordée, en s'inspirant d'autres communes.

Lors de sa dernière assemblée communale, la commune d'Autigny, forte de 700 habitants (soit 12 fois moins que Gubloux), a validé un crédit de CHF 450'000.- pour l'étude d'une construction multifonctionnelle incluant des appartements seniors au centre du village.

Dans la Broye, Féigny, une commune de 1'200 habitants, a investi près de 4,5 millions de francs dans un immeuble de 10 appartements adaptés pour ses seniors.

À Saint-Aubin, la coopérative Résidence le Trèfle a construit un bâtiment conçu selon des normes architecturales facilitant l'accès et l'utilisation pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Lorsque nous acceptons de faire des investissements conséquents, souvent par obligation plus que par choix (cf. les constructions scolaires), garantir un vieillissement serein pour les aînés de Gubloux doit aussi être une priorité. Certains pourraient dire que la commune ne doit pas se lancer dans la promotion immobilière. Pourtant, dans ce cas précis, il s'agit bien davantage d'un projet de société que d'un simple projet immobilier.

Dans cet esprit, il est légitime de demander quelle a été la position de la commission des seniors, qui a certainement dû être consultée à ce sujet.

Concernant le prix proposé de CHF 500.- le mètre carré, deux visions s'opposent :

- La première, plus spéculative, estime que ce prix est trop bas par rapport aux tarifs pratiqués dans la région.
- La seconde, plus humaine, considère que ce prix modéré favorisera une réalisation moins coûteuse, ce qui pourrait, à terme, réduire les loyers. Or, ceux-ci ont fortement augmenté ces dernières années, alourdissant chaque année le montant de l'aide financière au logement versée par notre service social. Si la commune souhaite réellement prendre les choses en main, ce projet pourrait générer un retour sur investissement via des loyers abordables.

Par ailleurs, il convient de rappeler une mesure proposée par le Conseil d'État dans le cadre de son programme d'économie relatif au plan financier, qui concerne directement notre commune : la refacturation aux communes des mandats cantonaux des EMS. En raison des retards dans la construction des homes, certaines personnes prolongent leur séjour à l'hôpital, engendrant un surcoût qui sera entièrement refacturé aux réseaux médicosociaux des districts concernés, c'est-à-dire aux communes elles-mêmes.

En conclusion, conformément aux articles 39 et 40 du règlement du Conseil général, il est demandé le renvoi de cet objet. Il est demandé au Conseil communal de présenter un nouveau projet dans lequel la commune de Gubloux serait propriétaire des appartements seniors, afin de maîtriser les loyers et de garantir un vieillissement serein pour nos aînés.

Laurent Schwaller représentant une majorité du cercle de Rossens

« Nous sommes réunis ce soir pour voter une demande d'octroi de délégation de compétence relative à la vente d'un terrain communal de 2'847 m², au prix de 500 francs le m².

Le projet présenté mérite d'être salué : il vise à offrir une mixité de logements, incluant des appartements protégés, et prévoit l'intégration de surfaces commerciales. C'est une vision cohérente avec les besoins de notre population, notamment en matière de diversité sociale et de dynamisme local.

Cependant, et malgré les mérites du projet, la majorité du groupe de Rossens exprime des réserves importantes sur un point fondamental : le prix de vente proposé. À 500 francs le mètre carré, nous estimons que ce prix ne reflète pas la réalité du marché immobilier actuel dans notre région. Ce niveau de valorisation est tout simplement insuffisant pour un bien communal de cette importance même avec certaine contrainte, dans un contexte où la demande foncière reste forte et les prix, en constante hausse.

Notre responsabilité, en tant que représentants des intérêts de la collectivité, est de veiller à une gestion rigoureuse et équitable du patrimoine communal. Céder un terrain à un prix inférieur à sa valeur réelle serait une perte pour la commune, et une décision difficile à justifier devant nos citoyennes et citoyens.

C'est pourquoi, sans remettre en cause la qualité du projet ni son intention louable, la majorité du groupe de Rossens considère que les conditions financières doivent être réévaluées. Nous proposons de fixer un prix plus en phase avec le marché actuel de 650 francs le mètre carré, afin de garantir une utilisation responsable des ressources communales.

Dans cette optique, nous vous invitons à refuser la délégation de compétence telle que proposée, afin de permettre un ajustement des conditions de vente, dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité. »

Laure Manzini, Le Glèbe, à titre personnel

« Si je salue l'initiative s'agissant des appartements pour seniors prévus dans le projet de Rossens-Centre, je souhaite attirer l'attention du conseil communal sur la nécessité de prévoir des appartements adaptés non seulement pour les seniors, mais également pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

A l'heure où la population vieillit et où les projets dédiés aux seniors se multiplient, il est impératif de repenser ces initiatives à l'aune de l'inclusion.

En Suisse près de 22% de la population vit une forme de handicap, qu'il soit physique, sensoriel ou mental. Il ne s'agit donc pas d'un luxe, mais bien d'une nécessité qui répond à un double enjeu : garantir l'autonomie des résidents et favoriser une société plus juste et solidaire.

L'accès à un logement adapté demeure un défi pour de nombreuses personnes en situation de handicap. Or, les logements conçus pour les seniors intègrent déjà des aménagements favorisant l'accessibilité, l'autonomie et la qualité de vie. Ces caractéristiques répondent également aux besoins des personnes en situation de handicap. Il me paraît donc pertinent, dans le cadre de nouvelles constructions, et de Rossens-Centre en particulier, d'élargir l'accès à ces infrastructures aux personnes en situation de handicap.

Vivre en autonomie est un droit fondamental. C'est également une volonté affichée de notre canton de le faire respecter et ce dès l'école obligatoire avec l'intégration dans nos classes dès la 1^{re} d'enfants en situation de handicap et à mobilité réduite. L'inclusion fait partie intégrante de notre système scolaire. Il est donc logique qu'elle se poursuive lorsque ces jeunes deviennent adultes.

Vivre en appartement adapté permet aux résidents de gérer leur quotidien selon leurs capacités, tout en ayant accès à un soutien si nécessaire. De plus, être intégré dans un quartier vivant, à proximité des commerces et services, favorise les interactions sociales et évite l'isolement. Cela vaut aussi bien pour nos seniors que pour toute personne en situation de handicap. Les inclure dans le projet de ces logements, c'est affirmer un engagement fort en faveur de l'égalité des droits et de la dignité humaine. C'est aussi répondre à une exigence morale : permettre à chaque individu de vivre avec respect et sans dépendre entièrement d'un entourage ou d'établissements spécialisés.

Au-delà de l'aspect humain, ces appartements représentent un investissement rentable pour la société. Ils réduisent les coûts liés aux institutions spécialisées en proposant des alternatives plus accessibles et adaptées, tout en stimulant l'emploi à travers les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

En conclusion, je vous demande Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'inclure les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite dans ce projet d'appartements à Rossens-Centre, mais également et surtout, de les inclure dans les projets à venir. »

Philippe Cuany, Farvagny, à titre personnel

Il s'agit d'une question liée au futur prix des loyers de ces appartements. Étant donné l'emplacement privilégié, le prix pourrait être soumis à une forte spéculation. Il est demandé la possibilité d'inclure une clause ou des garanties dans la convention afin d'assurer un prix de loyer raisonnable et accessible pour ces appartements.

Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Elle adresse ses remerciements à toutes les personnes qui se sont réunies pour discuter et proposer un développement intéressant et agréable du centre du village de Rossens.

Il est demandé quel sera le niveau des appartements protégés, quelle organisation sera mise en place pour les services de conciergerie sociale, ainsi qu'un exemple de disposition spécifique garantissant la pérennité de l'affectation des surfaces.

Stiobban Godel représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

Le projet, sur le fond, est salué.

Il est demandé si ces appartements seront réalisés en PPE et, dans l'affirmative, si la commune pourrait envisager d'être propriétaire des logements destinés à accueillir nos seniors.

Il est également demandé si les aînés résidant dans la commune bénéficieront d'une priorité d'attribution.

Enfin, en cas de modification des affectations des surfaces, quels mécanismes seront mis en place pour garantir la conservation des logements prévus dans le projet, notamment en dehors des délais de préemption ?

Kevin Sciboz, représentant le cercle de Farvagny demande qu'une suspension de séance ait lieu une fois les réponses données par Jacques Crausaz.

Jacques Crausaz

Il adresse ses remerciements pour les aspects positifs que les différents intervenants ont relevés à propos de ce projet.

Des discussions sont en cours depuis un certain temps déjà avec les propriétaires concernés. Il s'agit d'un projet commun nécessitant un remaniement parcellaire à l'intérieur du secteur concerné. Il est donc assez logique que le constructeur soit unique.

En ce qui concerne le financement, le coût de la construction, estimé uniquement par les promoteurs, s'élève à 17 millions de francs. Ce montant ne comprend pas le rachat des autres propriétés situées dans le périmètre du projet. Il a été jugé que la commune devait se concentrer sur ses corps de métier, à savoir la réalisation et l'entretien des infrastructures publiques, qui représentent un programme d'investissement moyen de 10 millions de francs par année. C'est la raison pour laquelle le projet a été confié à un investisseur privé, qui assumera également le rôle de maître d'œuvre.

S'agissant du prix du terrain, le Conseil communal est conscient que le prix spéculatif des terrains à bâtir, en particulier au centre des villages, est souvent supérieur aux CHF 500.-/m² proposés. Cependant, le droit de construire lié à la parcelle communale ne vise pas la réalisation de logements à forte valeur marchande. Si le projet aboutit, un remaniement parcellaire permettra de constituer une seule parcelle regroupant l'ensemble du périmètre concerné.

L'objectif poursuivi par la commune, à travers ce droit de construire, est la création de surfaces commerciales. Le prix de mise à disposition au m² doit permettre l'installation de commerces et de services locaux. Si les loyers sont trop élevés, et faute de rentabilité, personne ne souhaitera s'y installer.

Concernant les appartements seniors adaptés ou protégés, il est essentiel qu'ils restent accessibles même aux personnes âgées disposant de revenus modestes. Il faut rappeler que le rendement locatif de ce type de logement reste relativement faible.

Le prix de CHF 500.-/m², bien qu'il puisse sembler élevé, demeure raisonnable et cohérent au regard des objectifs sociaux poursuivis. Ce montant a été négocié avec les promoteurs et fait partie intégrante des conditions qui seront inscrites dans l'acte de transfert de propriété.

Si le prix du terrain devait être revu à la hausse, il ne serait plus possible d'exiger du constructeur l'affectation des surfaces à des commerces de proximité et à des logements pour seniors. Un prix plus élevé remettrait en cause les clauses prévues, notamment celles décrites au point 4 du message. Si le prix est plus élevé, il ne s'agira plus du tout du même projet.

À l'appui de la proposition du Conseil communal, deux exemples récents, validés par le Conseil général, sont rappelés :

- le droit de construire destiné à la construction d'un immeuble d'appartements protégés dans le quartier Pra-Bastian a été alloué gratuitement à la fondation en charge de les construire ;
- le 2 avril dernier, l'achat d'un terrain de 7'350 m² a été approuvé. Ce terrain, qui pourrait être affecté partiellement à la construction d'appartements pour seniors, a été acquis au prix de CHF 300./m².

Dans ces deux cas, il a été tenu compte du rôle social de ces appartements pour seniors.

Le Conseil général est invité à faire preuve de la même cohérence en tenant compte de la nature de ce qui va être construits, soit des locaux commerciaux viables financièrement et des appartements pour seniors aux coûts modérés.

S'agissant des personnes en situation de handicap, il a été constaté que, dans le cadre des appartements protégés en construction à Pra-Bastian, les normes applicables aux logements destinés aux seniors ne suffisent pas à en faire des appartements pleinement adaptés aux personnes en situation de handicap.

Il serait donc pertinent et juste de prévoir, dans les futurs projets, des mesures visant à assurer une plus grande polyvalence des logements. Cette remarque est tout à fait fondée et mérite d'être soutenue.

Pour ce qui est des loyers, aucun chiffre précis ne peut être communiqué à ce stade. Il est toutefois confirmé que les appartements seront proposés à la location et qu'il ne s'agira pas de PPE. Cette clause sera expressément mentionnée dans la convention à signer avec les promoteurs.

La pérennité de l'affectation est un souci. Elle sera garantie par l'acte de transfert de propriété et ses cautèles. Il y sera notamment inscrit une clause de préemption en faveur de la commune, au prix coûtant actualisé.

Il n'est donc pas exclu que le Conseil communal soit amené, à terme, à revenir devant l'assemblée pour solliciter l'achat des appartements ou des surfaces commerciales, conformément aux conditions fixées par la clause de préemption.

Catherine Ducrest

Il n'y a pas eu de réponse concernant les organisations mises en place pour les appartements protégés.

Jacques Crausaz

L'intention du projet est de reproduire un modèle similaire à celui de Pra-Bastian, avec notamment la création d'un local d'animation commun et la présence d'un concierge social.

Ce point est encore en discussion, notamment quant à la possibilité de confier cette mission à des professionnels.

Claude Chassot

Il n'y a pas eu de réponse sur la position de la commission des seniors à ce projet.

Diana Carbonnier

La commission n'a pas été consultée sur ce projet, mais les membres présents ne peuvent qu'approuver et encourager ce type de construction.

Afin de permettre une discussion au sein des cercles, la séance est interrompue de 20h20 à 20h30.

Laurent Schwaller représentant une majorité du cercle de Rossens

Un amendement est déposé pour fixer le prix à CHF 650.–/m², ce qui représente un montant total de CHF 1'850'550.–, soit CHF 425'000.– de plus que le prix annoncé de 17 millions de francs. Ce prix devrait rester accessible pour le promoteur.

Kevin Sciboz représentant le cercle de Farvagny

La proposition de renvoi est soutenue afin d'obtenir une meilleure estimation du prix du terrain et pour que la commune puisse étudier l'acquisition de ces appartements protégés, éventuellement confiés la gestion à la fondation Pra-Bastian.

Il s'agit du seul moyen permettant à la commune de maîtriser le montant des loyers. En effet, il est rappelé que le terrain soit vendu à CHF 1.–/m² ou CHF 1'000.–/m², les loyers resteront de toute façon alignés sur les prix du marché.

Christèle Dietrich représentant une majorité du cercle de Corpataux-Magnedens

La proposition de renvoi est soutenue afin d'obtenir des garanties complémentaires concernant le droit de préemption, l'affectation des surfaces, ainsi que le plafonnement des loyers des appartements adaptés et leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Le prix de vente proposé à CHF 500.–/m² est également soutenu.

Claude Chassot représentant une majorité du cercle de Le Glèbe

La proposition de renvoi est soutenue afin que la commune puisse maîtriser le projet.

Le président rappelle l'ordre des votes :

- vote sur la proposition de renvoi

en cas de refus :

- vote sur la proposition du Conseil communal

en cas de refus ;

- vote sur l'amendement.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de renvoi de ce point ?

Avec 38 oui et 8 non, la proposition de renvoi de ce point est acceptée.

10. Nombre de membres du Conseil communal : passage de 9 à 7 membres à partir de la législature 2026-2031 (réponse à la proposition no 2024-02 du Conseil général)\$

Le président rappelle que selon l'article 4, alinéa 2, lit. w, il est de la compétence du Conseil général de décider du changement du nombre de conseillers communaux. Avec ce point, le Conseil communal a répondu à la proposition no 2024-02.

Présentation du dossier par Julien Gremaud

« La question du nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature fait notamment suite à la proposition de M. Krayenbühl demandant la réduction du nombre de membres de l'exécutif pour la prochaine législature.

C'est une question éminemment politique, au sens premier de ce terme : il n'est pas là question d'approuver un budget ou un crédit d'investissement pour une route ou une école, mais bien de savoir comment devra s'organiser le Conseil communal pour la prochaine législature.

Vous l'avez lu dans notre message : oui, le système à 7 membres du Conseil communal semble viable. Néanmoins, nous estimons qu'il n'est pas encore temps de faire ce pas. Les prochaines élections s'annoncent déjà avec un grand changement : la suppression des cercles électoraux. Néanmoins, la fin de ces cercles n'implique pas la fusion de toutes les sociétés villageoises. Bien que l'administration communale soit maintenant chapeautée par un Etat-major et que nous ayons augmenté sa dotation, il reste que certains Dicastères restent encore impliqués dans l'opérationnel. Par ailleurs, il nous semble important de pouvoir permettre la meilleure de représentativité possible au Conseil communal (âge, activité, provenance dans la commune, profession) afin de pouvoir terminer ce processus de fusion.

En cas de diminution à 7, il sera inévitable de prévoir une augmentation des taux d'occupation des élus au Conseil communal. Il est là également lieu d'indiquer qu'un législatif à 7 impliquera probablement une diminution des présences de l'exécutif dans les différentes manifestations de nos sociétés locales.

Enfin, et avant de vous laisser débattre – puisqu'il s'agit là d'une véritable question politique – j'ai entendu parfois l'exemple de la Commune d'Estavayer. À ce titre, je souhaitais tout de même y répondre en indiquant que ladite commune a pris cette décision notamment en lien avec l'organisation de son administration communale, qui dispose de 7 services également. Ceci n'est pas le cas à Gibloux, où l'administration a été organisée de manière à pouvoir être relativement indépendante de l'exécutif. »

Discussion :

Pascal Kraysenbühl, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Des remerciements sont adressés au Conseil communal pour son analyse. La réponse du Conseil communal ne remet pas en cause la viabilité d'un Conseil communal composé de sept membres, mais la considère avec beaucoup de nuance, estimant qu'un tel changement serait prématuré. La question du nombre de membres au sein du Conseil communal demeure avant tout une question politique.

Les arguments positifs en faveur d'un Conseil à sept membres sont convaincants, suggérant que ce changement serait judicieux et que le "teaming" serait opportun.

Les points évoqués sont les suivants :

- l'administration est bien en place, avec des processus clairs qui allègent la charge de travail des membres de l'exécutif ;
- la marge de manœuvre existe pour ajuster, le cas échéant, les pourcentages d'engagement des membres du Conseil communal ;
- la concentration sur les aspects politiques est mise en avant pour les membres du Conseil communal ;
- la fonction serait plus attractive grâce à une meilleure conciliation possible entre activité professionnelle et engagement politique.

Il est également intéressant de souligner que la réduction du nombre de conseillers communaux est une tendance actuelle. En passant de neuf à sept membres, la commune de Gibloux suivrait l'exemple de plusieurs autres communes, telles que Val-de-Charney, Les Montets et Neyruz, qui ont fait ce choix lors des assemblées de ce printemps.

Concernant le "teaming", le moment semble opportun, notamment avec la suppression des cercles issus de la fusion. Une réflexion sera nécessaire pour favoriser le développement d'une nouvelle dynamique dans cette nouvelle configuration.

Le passage à un Conseil communal de sept membres représente également une reconnaissance du travail accompli par l'équipe actuelle, avec la mise en place d'une administration bien structurée, performante et efficace.

Cette réduction permettrait d'avoir un Conseil communal plus svelte, plus efficient et plus engagé.

Le Conseil général est invité à soutenir la proposition de réduire le nombre de membres du Conseil communal de neuf à sept dès la prochaine législature.

Cédric Dubuis, Le Glèbe, à titre personnel

Il est vrai qu'un Conseil communal plus restreint pourrait paraître plus efficient, mais cela ne va pas sans contraintes importantes. Réduire le nombre de membres de neuf à sept représente une diminution de plus de 40 % des effectifs, ce qui implique que chaque conseiller devrait assumer une charge de travail augmentée d'environ 5%.

Pour des personnes en activité professionnelle, il n'est pas certain que leur employeur accepte un tel engagement, qui pourrait représenter plus d'un jour par semaine au service de la commune. C'est là le premier argument majeur en faveur du maintien du Conseil communal à neuf membres.

La commune de Gibloux, avec ses quelque 120 km de routes et ses 12 villages, nécessite une représentativité suffisante pour chacun de ses secteurs.

Pour ces raisons, il est demandé que le Conseil général maintienne un Conseil communal composé de neuf membres.

Stiobban Godel, Le Glèbe, à titre personnel

Afin de garantir une diversité de profils, il serait préférable de maintenir neuf membres au Conseil communal. Cela dit, il soutient la proposition du Conseil communal, qui est au cœur de cette question, notamment politique, et qui est le mieux placé pour évaluer la situation actuelle.

Par conséquent, il serait judicieux de maintenir un Conseil communal composé de neuf membres pour la prochaine législature.

À titre de boutade, si l'on envisage de réduire le nombre de membres au Conseil communal, on pourrait aussi envisager de diminuer celui du Conseil général, en le passant de 50 à 30 membres.

Décision :

Acceptez-vous que le nombre de membres du Conseil communal passe de 9 à 7 membres à partir de la législature 2026-2031 ?

Avec 36 non, 8 oui et 2 abstentions le passage de 9 à 7 membres au Conseil communal est refusé.

11. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)

11.1 Proposition no 2024-01 « Création d'un lieu de rencontre en collaboration avec les sociétés de jeunesse »

En mars 2021, la Commune de Gibloux met en vente le chalet des Râpes à Villarlod. Après réflexion, les six sociétés de jeunesse décident de s'adresser à la Commune afin de donner un nouveau souffle au lieu. Différents échanges et rencontres entre les autorités et les présidents des jeunesses ont lieu entre juin et novembre 2021. En parallèle, un avis de droit est demandé par les jeunesses au Service cantonal de l'aménagement du territoire afin de se renseigner sur les possibles changements d'affectation. Bien que sans valeur juridiquement contraignante, il permet d'envisager positivement un réaménagement du lieu. Il est également important de préciser que le chalet ne peut plus, en l'état, être utilisé à des fins agricoles.

Les jeunesses s'impatiant face au manque de retour de la Commune, le conseiller général Ludovic Michel intervient en séance du 31 mai 2022 pour demander des éclaircissements concernant la vente du chalet et l'état de leur demande. Le 25 août, le Conseil communal informait le Conseil général, par courriel, de sa décision de ne plus vendre le chalet des Râpes. Il précisait qu'un aménagement disponible pour la population serait entrepris dès la rentrée de septembre 2022. Lors de la séance du 26 mars 2024, le Conseil communal a confirmé son souhait de conserver ce chalet et d'en faire un lieu ouvert de pique-nique et de rencontre en gardant uniquement la charpente. Il a toutefois précisé qu'à ce jour, aucun délai pour cette réalisation n'avait été fixé et que d'autres dossiers occupaient déjà l'exécutif.

Dans leur lettre du 7 juin 2021, les présidents des jeunesses souhaitaient que ce lieu corresponde à leurs besoins mais qu'il soit également en adéquation aux désirs de la Commune afin qu'il puisse être mis à la disposition de la population giblousienne. Ils proposaient de constituer une association qui pourrait inclure la Commune. Dans leur lettre du 24 août de la même année, les présidents détaillaient le partenariat possible. Les sociétés comptent dans leurs rangs plusieurs membres ayant des formations professionnelles liés aux activités de la construction et de la rénovation de bâtiments qui pourraient s'impliquer dans la transformation. De son côté, la Commune pourrait prendre en charge les frais de matériels.

Afin de répondre aux souhaits des sociétés de jeunesse et de faire avancer ce dossier, nous demandons à la Commune de reprendre la discussion avec ces dernières afin de trouver un terrain d'entente en vue de la création d'un lieu à disposition des sociétés et de la population de Gibloux. Nous souhaitons ainsi que le lieu demeure sous la forme d'un bâtiment fermé et équipé, tout en incluant un aménagement extérieur, plutôt que d'un simple couvert.

Réponse du Conseil communal :

Une délégation du Conseil communal a rencontré en date du 12 mars 2025 les représentants des six sociétés de jeunesses de la commune afin de donner suite à la présente proposition.

De cette rencontre, il en est ressorti que cinq des six sociétés de Jeunesses de la commune ne sont pas intéressées par la mise à disposition du chalet de Râpes de Villarlod. Le souci actuel des sociétés de jeunesses est de disposer d'un local pour la construction des chars liés aux giron. La moitié des sociétés disposent d'un endroit mis à disposition par la commune alors que l'autre moitié doit louer un espace auprès d'un privé. La délégation du Conseil communal s'est engagée, durant cette rencontre, à examiner les possibilités afin de répondre à ce besoin.

Concernant l'avenir du chalet des Râpes de Villarlod, le Conseil communal prend note du désir de conserver le bâtiment sous la forme actuelle. Il a l'intention de présenter au Conseil général une demande de crédit d'étude afin de déterminer les possibilités de mise en valeur du chalet des Râpes. Il est nécessaire de relever ici que le futur projet devra répondre aux exigences fixées par l'art. 24 LAT, principalement les lettres a et c dudit article.

Discussion :

Aucune.

Vote consultatif :

Acceptez-vous la réponse du Conseil communal à la proposition no 2024-01 « Création d'un lieu de rencontre en collaboration avec les sociétés de jeunesse » ?

Avec 44 oui, 1 non et 1 abstention, la réponse du Conseil communal est acceptée.

12. Elections

12.1 Election à la présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Farvagny présente la candidature de Gilles Barras.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Gilles Barras est élu tacitement à la présidence.

Le nouveau président adresse quelques mots à l'assemblée :

« Monsieur, le bientôt futur ex-président, cher Philippe, Mesdames, Messieurs chers collègues du Conseil général, Mesdames, Messieurs les membres du conseil communal, la représentante de la presse, chers auditrices et auditeurs.

Pour simplifier la rédaction de ce qui va suivre, j'ai volontairement employé le masculin.

En tout premier lieu, sachez que je n'ai jamais eu comme objectif d'être président du Conseil Général mais le sort en a décidé autrement. En effet Léo Bulliard avait proposé sa candidature (il n'y avait pas eu trop de concurrence au sein du groupe de Farvagny, plutôt un certain soulagement...). Par la suite, à cause d'incertitudes liées au niveau professionnel, il a préféré renoncer à cette candidature, d'ailleurs ce soir il est excusé pour raison professionnelle.

De ce fait vous avez devant vous et pour un an le plus vieux président du Conseil Général de Gibloux depuis sa fusion en 2016, franchement j'aurais aimé avoir une autre référence pour présider durant cette année, également la dernière de ces deux législatures qui ont fonctionné avec les cercles électoraux es anciennes communes, mais voilà vous devrez faire avec... !

Soyez certains que je ferai de mon mieux en accomplissant la tâche de président du Conseil Général, un grand merci d'avoir accepté ma candidature en m'élisant à ce poste. Personnellement, ma confiance ou ma conscience m'ont fait annuler un projet de trekking au Népal qui était en route depuis plus d'une année, suite à ma future présidence. En effet au mois d'octobre de cette année, je devais partir pour 3 semaines, ce genre de promenade demande une implication qui va bien au-delà d'un simple double clic sur notre ordinateur pour valider une croisière sur un paquebot bien polluant ou de réserver un hôtel à l'autre bout du monde en ne voyant de ce pays peut-être que le trajet de l'aéroport à l'hôtel, ces propos ne tombent pas dans la moralisation mais le fait d'une simple constatation. Je me suis dit que le Pays Sherpa, les Annapurnas, l'Himalaya seront encore là les prochaines années, mais moi je n'ai pas encore des décennies pour le faire, et ça j'en suis sûr.

Il y a 9 ans un autre Gilles, Gilles Seydoux du cercle de Vuisternens était élu 1^{er} président du Conseil général de la nouvelle commune fusionnée de Gibloux.

Dans son discours de nouveau président élu, il disait :

En effet, durant les 10 prochaines années, les villages seront représentés par les cercles électoraux. Cette période relativement longue sera déterminante. Il s'agira de préserver l'identité villageoise tout en créant une dynamique communale. Les multiples sociétés. Les nombreux clubs sportifs, les associations culturelles et les différents événements situés sur le territoire de la commune dénotent de la ferveur et de la créativité de ses habitants.

9 ans après, je me permets de revenir sur quelques situations que j'ai vécues avec certains d'entre vous ou à titre personnel en tant que conseiller général. Il n'y a pas d'ordre chronologique des faits relatés qui suivront. Lors de la 1^{ère} législature, je faisais entre autres partie de la commission de la culture. Nous avons convoqué les présidents et caissiers de ces sociétés afin de discuter du subventionnement de la commune et un nouveau mode de distribution (nous avons pris en compte, le nombre de membres, s'il y avait une formation pour les jeunes etc.) nous avons établi un mode de calcul selon ces critères. Il y a eu des responsables très surpris de recevoir quelque chose et d'autres la mine morose du fait qu'il recevrait moins que précédemment dans leurs anciennes communes, il fallait bien mettre à niveau cette répartition.

En sortant de cette séance, il y avait un problème pour l'organisation du 1^{er} août, le village qui devait le faire avait dit non. Un des responsables d'une fanfare dit : on peut jouer tous ensemble, de toute façon nous jouons les mêmes morceaux et là il reçut instantanément le ok des autres. Là, je me dis que la fusion fonctionne terriblement vite mais quelques années plus tard, je me dis finalement ça n'a pas été aussi vite et simple que cela, et il y a encore un bout de chemin à faire.

Un matin, une personne se présente au guichet de la poste vraiment furieuse, ce n'est pas seulement au bureau communal que les gens en colère se défoulent (mais j'en avais l'habitude..) mais là c'est à moi personnellement qu'elle en voulait suite à la votation positive du Conseil général au sujet de la nouvelle réglementation des eaux et d'un article dans la Liberté que j'avais cosigné avec une partie du groupe de Farvagny. Je lui explique ou tente de le faire en lui disant que l'article qui était dans le journal disait que les signataires étaient contre cette nouvelle réglementation. Elle me dit que ce n'était pas vrai... que nous étions tous des nuls... etc... Elle me dit, je ne reviendrai plus jamais dans votre bureau, en effet là, elle a tenu parole, entre-temps il y a eu de nouveaux tarifs, de nouvelles adaptations qui je l'espère l'auront calmée.

Lors des séances des 27 et 28 mai 2020, je suis venu avec une proposition visant une modification de la réglementation sur la détention des chiens.

Je ne pensais pas à quel point une proposition concernant ces derniers a pu provoquer une telle ampleur, une telle haine mais aussi beaucoup d'appuis.

Avec le recul, je reconnais que j'avais peut-être pesé un peu fort sur le stylo et que ma proposition allait un peu trop loin, mais on le sait il faut parfois demander beaucoup pour avoir peu.

Sur le PV rédigé par notre secrétaire Nadia, près de 4 pages d'interventions.

Je me rappelle qu'un matin j'avais appelé notre syndic actuel Julien qui alors siégeait au Conseil général, pour lui demander ce qui se disait sur les réseaux sociaux dont je ne faisais pas parti, et toujours pas en 2025 à part les groupes WhatsApp. Là il me dit que ce n'était pas très beau et même violent et il me semble que la discussion a dû être fermée relativement vite.

Je pense que si j'avais demandé une augmentation d'impôt même importante sur la détention des chiens, aucune remarque, aucune hostilité, aucun mépris n'auraient été énoncés.

Au printemps suivant, j'ai retiré la proposition en sachant qu'une demande avait été faite par des députés au niveau cantonal pour réintroduire une formation pour les nouveaux détenteurs de chien et également pour ceux qui devenaient propriétaire de chiens qui représentent un certain danger pour la population.

Depuis c'est chose faite mais encore de nombreux problèmes subsistent, en 2024, 122 personnes ont été mordues sur le territoire fribourgeois et là ce ne sont que les cas annoncés.

Après ces quelques petites anecdotes qui ont jalonné mes 9 ans de conseiller général, j'ai un petit mot pour les personnes présentent ce soir qui ont décidé de poursuivre l'aventure pour une nouvelle législature à condition bien sûr qu'elles soient réélues.

Vos connaissances acquises durant ces 5 ou 10 ans, transmettez-les aux futurs nouveaux conseillers, le respect durant les débats, l'échange d'idées même si nous n'avons pas les mêmes sensibilités, des débats constructifs et surtout qu'ils ont été élus en premier lieu pour les personnes qu'elles sont et non pour une étiquette partisane qui sera bien là mais qui ne devra pas empêcher je l'espère le bon fonctionnement du conseil général. Ces derniers temps j'ai déjà entendu des remarques provenant de personnes proches des deux futures ententes politisées connues à ce jour, selon lesquelles il fallait voter compact les listes qui seront présentées, ce qui est pour moi une vraie démarche purement politicienne, pour ces personnes, désolé de les décevoir mais moi en tant que citoyen et à titre personnel je ne vais pas voter une liste compacte mais bien pour des personnes qu'elles soient de droite ou de gauche, qui, à mon humble avis sont les plus représentatives, les mieux appropriées, et prêtes à s'investir pour l'intérêt de notre commune et non l'intérêt d'une liste. En relisant ce dernier paragraphe, je me suis dit, Gilles tu es en train de faire de la politique, finalement non, ce sont de simples considérations citoyennes.

Je vous remercie pour votre écoute, merci pour votre engagement pour la collectivité et continuez de vous investir pour notre commune de Gibloux. »

12.2 Election à la vice-présidence

Présentation des candidats :

Le cercle de Vuisternens-en-Ogoz présente la candidature de Catherine Balmer.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Catherine Balmer est élue tacitement à la présidence.

Catherine Balmer adresse quelques mots

« Je vous remercie de votre confiance.

La boucle se boucle. En effet, dans moins d'une année, les cartes seront entièrement mélangées, et le résultat de la donne pourrait ne pas ressembler du tout à ce que nous vivons depuis 9 ans.

Je rejoins donc le bureau pour assurer la vice-présidence du Conseil Général durant cette dernière année de législature, et je remercie les membres du bureau de m'y accueillir.

D'autre part, je passe le flambeau de la présidence du groupe de Vuisternens-en-Ogoz à Madame Anne Dafflon. »

13. Informations et communications du Conseil communal

- *Travaux sur la route de Grenilles à Farvagny-le-Grand, Yves Rumo*

Selon les informations récemment communiquées par le Canton, les travaux sont prévus du 5 au 25 juin 2025. La pose du revêtement définitif est, quant à elle, programmée pour les 9 et 10 juillet 2025, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Pendant cette période, le secteur concerné sera interdit à la circulation, par étape. Des mesures devront être mises en place pour garantir le passage des bus et identifier des solutions de stationnement provisoires.

Une demande a été formulée pour repousser les travaux durant les vacances scolaires d'été, afin de réduire les perturbations. Toutefois, cela n'a pas été retenu, car un tel report entraînerait un décalage des travaux à l'année 2026.

- *Fête de la fusion, Julien Gremaud*

« La fête de la fusion sera organisée le 6 septembre 2025 sous la forme de cinq activités.

- *Le premier à Villarlod, où le Secteur des eaux présentera à la population le fonctionnement de notre réseau, l'importance de l'eau à Gibloux et la visite d'une infrastructure ;*
- *Le deuxième à Vuisternens-en-Ogoz, où le Secteur des forêts présentera tout le panel de ses activités ;*
- *Le troisième à Farvagny-le-Grand, où l'administration ouvrira ses portes pour que la population puisse non seulement visiter le bâtiment, mais aussi y découvrir ce que les différents services, sections et secteurs font au quotidien ;*
- *Le quatrième à Rossens, où le secteur de l'édilité présentera également les différents travaux qu'ils doivent effectuer et les outils qu'ils ont à disposition ;*

- Le cinquième sera à Corpataux, à la salle de la Tuffière, où les sociétés locales pourront présenter la très riche étendue des prestations qu'elles proposent à la population.

Enfin, il est prévu qu'une place de fête soit montée ici, à côté de la salle communale, afin d'y prévoir la partie officielle et d'y accueillir les festivités. La volonté du Conseil communal est ainsi claire, si vous lisez entre les lignes : présenter les différentes activités de l'administration communale, et notamment ce que la fusion a pu apporter à la population via ses services, mais également de prévoir des activités dans les cinq anciennes communes et d'un lieu unique pour y rassembler toute la population. C'est finalement une jolie image : garder l'activité dans les villages, et pouvoir se retrouver en un seul lieu, le tout en pouvant bénéficier de transports entre tous les villages. De plus amples informations vous parviendront dans le courant de l'été, tout comme la population. »

- Rapport du personnel 2024, Julien Gremaud

« Le rapport du personnel 2024 vous a été transmis par courriel. Je n'ai pas réellement de complément à y apporter, si ce n'est que le taux de roulement est similaire aux années précédentes et qu'une attention particulière est toujours portée sur le solde d'heures supplémentaires ouvert. »

14. Informations et communications du Bureau

Compte tenu de l'élection de Catherine Balmer comme vice-présidente du Conseil général, c'est désormais Anne Dafflon qui reprend la présidence du cercle de Vuisternens-en-Ogoz.

Il est rappelé les dates suivantes :

- les prochaines séances du Conseil général, les 30 octobre 2025 et 1-2 décembre 2025 ;
- des séances d'information de l'Association régionale de la Sarine (ARS), les 5 et 6 novembre 2025 ;
- la sortie du Conseil général, le 12 septembre 2025.

15. Divers

- Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel

Il est à noter que la fontaine communale située à Villarsel-le-Gibloux n'est pas alimentée en eau potable. Cette situation concerne la quasi-totalité des fontaines communales de la commune.

Il souhaite savoir pour quelles raisons une telle situation prévaut, tout en précisant que, dans le cas spécifique de Villarsel-le-Gibloux, la fontaine est alimentée par une source privée.

- Laure Manzini, Le Glèbe, à titre personnel

« Dans un esprit festif et de convivialité, mais aussi de cohésion, je souhaite vous inviter chaleureusement à participer aux prochains événements qui animeront notre commune dans les semaines et mois à venir.

Plus spécifiquement, je me permets un petit coup de pub en faveur de l'Amicale de la Pétanque d'Ogoz qui fête ses 25 ans, ce weekend, à Vuisternens.

La fête commencera demain et se tiendra jusqu'à samedi.

Votre présence compte pour tisser et renforcer les liens entre tous les habitants de notre dynamique commune. J'en veux pour preuve le très bel accueil réservé à l'inauguration de la nouvelle école de Rossens le weekend passé.

J'espère donc vous retrouver nombreux lors de ces futurs beaux moments de partage. »

- Roger Berset

« Je vais déroger aux règles du bon fonctionnement de cette séance en inversant les rôles c'est-à-dire c'est moi qui ai une question à vous poser.

Qui dans cette honorable assemblée est né avant le 6 septembre 1947 ?

Pas de réponse, donc je suis bien le doyen en fonction, et, à ce titre je vous annonce qu'il n'y aura pas de Biden bis ou encore moins de Trumperie dans la commune de Gibloux.

Je vais donc terminer mon mandat à l'occasion des élections communales du printemps 2026, et, cette fois ce n'est pas une Fake news !

C'est une décision sérieuse et définitive qui me rend un peu triste mais je suis malgré tout heureux d'avoir le plaisir de servir encore 10 mois notre belle commune de Gibloux !! et de surnager je l'espère dans les eaux troubles de la nouvelle Step d'Autigny !!

Enfin, en cette période de début de campagne électorale je m'adresse à vous qui hésitez de renouveler un mandat de prendre exemple sur votre doyen qui se porte grâce à Dieu pour sa santé, et, à ses diverses activités pour sa tête « merveilleusement bien » !!!

Vive la commune de Gibloux !! »

Gilles Barras, nouveau président, adresse quelques mots à Philippe Savoy, président sortant et lui remet un présent.

« Cher Philippe,

Cela fait un an que je te côtoie, le musicien que tu es, dirige, orchestre, corrige nos séances de bureau.

En effet autour de la table, il y a des personnes qui aiment bien s'exprimer heureusement d'ailleurs, c'est pour cela qu'il faut diriger. A titre personnel, je tiens également à remercier mes collègues du bureau qui font un travail remarquable, j'ai appris pas mal de choses durant cette année mais j'aurai encore besoin de votre aide pour l'année à venir.

Philippe, lorsque j'ai téléphoné à Françoise ton épouse, je lui ai demandé quel cadeau te ferait plaisir, là elle me dit sans réfléchir, tu peux lui acheter un bon cigare !! je reste un peu perplexe, étonné, je m'attendais à un lutrin, une baguette de direction, une partition.

Au nom de cette assemblée, je t'offre un peu de douceur des Caraïbes avec cette boîte de cigares, et aussi de la rudesse de nos montagnes avec cette bouteille de vin des Titans conservée dans les entrailles du barrage de la Dixence.

Je te souhaite le meilleur pour l'avenir et surtout une bonne semaine à Bâle, à la halle St-Jacques, pour la rencontre de 1400 chanteurs et chanteuses venus des 4 coins d'Europe. Et toi tu dirigeras le chœur de St-Michel où les membres ont appris, tu me corriges si je me trompe, 21 chants dans 9 langues différentes.

Merci Philippe. »

Philippe Savoy en tant que président sortant adresse ses remerciements :

« *Me basant sur le titre de l'introduction d'un essai d'Antoine Bevort, cette année présidentielle m'a confirmé que la démocratie n'est pas un sport de spectateur.*

Bien que je ne vienne pas du monde du football, j'ai eu plaisir à me sentir l'arbitre de vos débats guidés.

Tout au long de l'année, au sein d'une commission ou du Conseil général, nous nous sommes passés le ballon avec un seul objectif : marquer des buts pour le bien de la commune de Gubloux. Parfois nous avons occupé le terrain à gauche, parfois à droite en passant souvent par le centre, mais toujours avec le respect de l'autre, de ses idées, de l'envie de jouer collectivement. Je remercie ainsi toutes celles et ceux qui ne se sont pas contentés de regarder passer le ballon les bras croisés mais qui ont décidé de faire vivre notre démocratie de manière active.

En prévision des élections 2026, le Mercato d'automne va poursuivre les premières actions du printemps.

Quoiqu'il en soit, j'espère qu'en fin de compte le jeu collectif dominera toujours parce que notre adversaire ne sera jamais la liste d'en face. Notre véritable adversaire commun sera toujours l'indifférence, l'individualisme austère et le repli sur soi.

Avec cette perspective, j'aimerais remercier l'ensemble des membres du Bureau et sa secrétaire avec qui nous avons fait un très bon travail.

Mes remerciements vont également aux membres du Conseil communal ainsi qu'à la secrétaire générale, avec qui nous avons toujours échangé sereinement et cherché des solutions pour le bien commun.

Et pour terminer, merci à vous toutes et tous pour cette année. Je me réjouis de me retrouver désormais de l'autre côté de la table pour de nouveaux échanges d'idée avec l'objectif que notre commune de Gubloux ne reste à jamais la plus belle du canton. »

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 21h20.

Approuvé, le 30 octobre 2025

La secrétaire

Nadia Galley



Le nouveau président

Gilles Barras